

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-septième séance – Mercredi 12 novembre 2014, à 20 h 30

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *MM. Sylvain Clavel*, *Pascal Rubeli* et *Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 octobre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 novembre et mercredi 12 novembre 2014, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 juin 2002 de M. Michel Ducret: «Pour un aménagement vert du square de Sainte-Clotilde» (M-311 A)<sup>1</sup>.****Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.****Préambule**

La motion M-311 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 20 novembre 2002, cette dernière a été traitée sous la présidence de M. Michel Ducret. Puis elle a été oubliée et perdue au fond des tiroirs de la commission au fil des années. Elle a eu plusieurs rapporteurs, qui l'ont à leur tour oubliée.

Je tiens donc, une fois n'est pas coutume, remercier le procès-verbaliste M. Christophe Reuland dont la qualité des notes m'ont été très utiles, dix ans après, mais aussi le Secrétariat du Conseil municipal qui a dû aller rechercher le procès-verbal dans les archives papiers.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Développée, 2836.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que le périmètre de Sainte-Clotilde n'est guère pourvu en espaces verts;
- que plusieurs immeubles d'habitation autour de ce square n'ouvrent, sur leurs autres versants, que sur des voies urbaines ou des cours bâties;
- qu'il paraît pertinent d'offrir, dans les quartiers destinés majoritairement à l'habitation populaire, des espaces verts chaque fois que cela est possible;
- qu'une église mérite un meilleur environnement qu'un parking;
- que les corps constitués se doivent de montrer l'exemple en matière de gestion environnementale de l'espace urbain;
- qu'il est inadmissible que la Ville de Genève, eu égard à la politique qu'elle mène en la matière, conserve dans ses propriétés privées des terrains non bâtis dans un tel contexte qu'ils sont presque entièrement dévolus au seul parcage d'automobiles;
- que, si l'utilité réelle de ces parkings est démontrée, il paraît judicieux de réaliser là un ouvrage souterrain pour les abriter afin de restituer la surface aux habitants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un projet d'aménagement du square Sainte-Clotilde englobant:
  - principalement, la part non bâtie de la parcelle N° 258 ainsi qu'une part de la parcelle N° 3257 (rue Michel-Simon), qui appartiennent toutes les deux au domaine privé de la Ville de Genève;
  - des parties des parcelles N°s 3461 (rue Jean-Louis-Hugon) et 3463 qui font partie du domaine public de la Ville de Genève;
  - la partie nord de la parcelle N° 255 qui appartient à l'Association paroissiale Sainte-Clotilde, et de se mettre en rapport avec cette dernière afin de proposer en commun un aménagement d'ensemble;
- d'assortir cette proposition de celle d'un petit parking sous ce square destiné aux habitants du périmètre, cela si le besoin en est démontré.

**Travaux de la commission****Séance du 25 mars 2003**

*Audition de Christian Ferrazino, conseiller administratif, et de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.*

La commission constate à l'unanimité que le square Sainte-Clotilde n'est pas agréable.

M. Gfeller présente une carte aérienne du site afin de voir les limites entre le domaine public (Voirie) et le domaine privé (Ville et paroisse), que la rapporteuse n'a pas, en situant les places de stationnement d'un côté et de l'autre, ainsi que des divers bâtiments qui y figurent et les parties arborisées, le terrain de la Ville de Genève apparaît utilisé pour le stationnement essentiellement.

Les anciens plans d'urbanisation ont été abandonnés par la Ville de Genève lors des travaux du Grand Théâtre. Ces plans sont donc restés dans les cartons du Service d'aménagement urbain. Mais il y a l'intention d'améliorer le cheminement, d'autant plus si une ligne de tramway apparaît sur le boulevard Saint-Georges, car il y aura une grande occupation de ce boulevard et il vaudra la peine d'avoir des connexions mieux développées qu'aujourd'hui.

Pour les places de stationnement, ce sont en grande partie des places privées: 39 sur le terrain de la paroisse, 46 sur celui de la Ville, pour un total de 85 places. Il y en a encore 88 dans les rues voisines (sans le boulevard Saint-Georges). Ainsi, la construction d'un parking souterrain pour les résidents (avec environ 50 places par niveau) permettrait d'enrichir la végétation et serait très intéressant d'un point de vue social. Mais, si l'on compare le prix de la place à la construction avec le prix de revenu de la place à la location, la situation est nettement déficitaire et donc moins intéressante d'un point de vue économique.

Un commissaire demande si l'abandon des projets de construction suite à la rénovation des ateliers du Grand Théâtre est irrémédiable (pour des questions de lumière, etc.), ou si c'est un choix sur lequel il est possible de revenir.

Selon M. Gfeller, il est possible de construire à condition de trouver un accord foncier entre la Ville et la paroisse, mais il faut tenir compte des distances à bâtir qui réduisent ici beaucoup la surface.

Un autre commissaire ajoute qu'un potentiel à bâtir avait en effet été décelé à l'époque, mais ces réflexions datent de plus de 15 ans, et personne n'en a reparlé depuis. S'il y a une volonté de construire, il faudra faire des études, car il s'agit de ne pas parler à partir de distances à bâtir, l'exercice devenant purement virtuel.

Le motionnaire souligne qu'il n'avait pas imaginé exploiter ce potentiel qui est réel, surtout si l'immeuble qui abrite les ateliers du Grand Théâtre est abattu. C'est plutôt l'environnement déplorable qui avait attiré son attention et qu'il voulait améliorer. Cela dit, il précise que la demande de la motion M-311 n'est pas de réaliser un parking, lequel ne sera jamais, dans son idée, qu'une conséquence du réaménagement du square pour la qualité de vie des habitants. Il voyait plus que la simple revitalisation du chemin, en impliquant la Ville et la paroisse dans un projet de réaménagement du square. Il faut éventuellement penser, ajoute-t-il, à déplacer les places de stationnement en surface vers Artamis, où il y a un potentiel.

M. Gfeller précise que le problème dépasse le simple inventaire. La question du cheminement fait partie des projets progressifs de revitalisation des parcours en ville, qui demandent des interventions minimalistes, et qui peuvent être réalisés dans des délais raisonnables. Pour le reste, il faut engager des négociations avec la paroisse, mobiliser différents services de la municipalité, et avoir une politique d'intervention cossue.

### **Séance du 29 avril 2003**

*Audition de M<sup>me</sup> Bernadette Sollberger, présidente de l'Association paroissiale de Sainte-Clotilde*

Si M<sup>me</sup> Sollberger a bien compris la motion, il s'agit de créer un espace vert sur le parking de la paroisse, qui n'y est pas opposée, mais il faut prendre conscience que ce parking de 32 places amène des fonds à la paroisse. Elle se prononce donc en faveur d'un parking souterrain, dont le financement reste sujet à réflexion.

Un commissaire demande quel est l'apport financier du parking pour la paroisse.

M<sup>me</sup> Sollberger répond 40 000 francs par an.

Une commissaire demande si les 32 places appartiennent à l'association.

M<sup>me</sup> Sollberger répond que oui et que cela représente 100 francs par mois.

Un autre commissaire précise que l'idée n'est pas de supprimer le parking. Mais, indépendamment de la question du financement, l'association que représente M<sup>me</sup> Sollberger verrait-elle un intérêt à ce qu'un espace vert soit créé à cet endroit?

Serait-ce un plus du point de vue de l'aménagement de l'espace?

L'idée de voir un tel espace en ce lieu ne laisse pas M<sup>me</sup> Sollberger indifférente car il n'y a pas beaucoup d'espaces verts dans le quartier. Ça serait donc un avantage certain, d'autant que les pensionnaires de l'établissement médico-social situé à proximité pourraient en profiter.

Le même commissaire prolonge sa question: si la Ville faisait à ses frais un parking souterrain sous l'espace privé de la paroisse, de quel œil l'association verrait-elle une servitude d'usage public de l'espace vert en surface?

M<sup>me</sup> Sollberger se dit liée à l'évêché pour toute décision et prise de position.

Le commissaire poursuit: l'association estimerait-elle raisonnable d'ouvrir cet espace au public, ou désire-t-elle le garder pour elle?

Selon M<sup>me</sup> Sollberger, la paroisse ne ferait pas obstruction à l'ouverture de cet espace.

Un commissaire résume: en échange de la publicisation de l'espace en surface et en préservant un gain de l'ordre de 40 000 francs sur le parking souterrain, la paroisse ne ferait pas opposition.

Non, répond M<sup>me</sup> Sollberger.

Un commissaire insiste sur le fait que c'est une servitude en contrepartie de laquelle serait construit un espace d'aménagement. Aussi, en ce qui concerne l'aménagement de la partie visible, la paroisse de M<sup>me</sup> Sollberger a-t-elle des desiderata qui la pousseraient à faire éventuellement obstacle à ce que la Ville pourrait proposer?

A priori, M<sup>me</sup> Sollberger ne voit pas d'opposition, mais il est clair que si une chute d'eau est aménagée, qui fonctionne jour et nuit, les voisins ne seront pas contents.

Le commissaire revient sur la référence à l'évêché par M<sup>me</sup> Sollberger: lorsqu'il s'agit de prendre une décision, quel est le temps de latence?

Selon M<sup>me</sup> Sollberger, tout peut aller assez rapidement.

Un commissaire relève que les invites de la M-311 posent la question du besoin. Quels sont les besoins par rapport au parking, y a-t-il une longue liste d'attente pour avoir une place?

M<sup>me</sup> Sollberger répond que les places sont stables. Elles ne changent pas de locataire chaque année. Il y a actuellement une dizaine de personnes en liste, et il n'est pas possible de dire quand elles pourront être satisfaites.

Le motionnaire demande quelle est la politique de location.

Les locataires, dit M<sup>me</sup> Sollberger, sont en priorité des paroissiens, ensuite les habitants du quartier et les employés de la crèche. Il y a aussi beaucoup d'employés de la consultation psycho-pédagogique qui demandent une place.

### **Séance du 5 mai 2003**

Le conseiller administratif M. Pierre Muller s'étant excusé, la commission débat et vote sur le bienfait de son audition dans ce dossier.

Par 9 oui et 2 abstentions, la commission décide de ne pas l'auditioner.

Le débat est ouvert en notant l'opposition des Verts.

L'AdG/SI, se dit en faveur du parc, mais contre le parking qui, au vu de l'argument qu'elle a avancé, ne résoudra rien dans le quartier.

Les socialistes sont pour la création d'un parking souterrain à certaines conditions.

Le motionnaire, radical, attire l'attention sur le fait que son texte assortit l'aménagement vert du square Sainte-Clotilde de la création «éventuelle» d'un parking en sous-sol, en fonction des besoins. Il partage totalement le point de vue du commissaire socialiste.

Pour le commissaire libéral, il faut comprendre la philosophie globale du projet. La question n'est pas aujourd'hui de savoir si oui ou non il faut créer un parking, mais bien de déterminer s'il faut modifier globalement le périmètre. A ce sujet, les auditions qui ont été menées jusqu'à présent montrent très clairement que les habitants sont favorables à cette idée. Dès lors, selon la motion, il s'agit en premier lieu de donner un peu de villégiature au quartier et, en second lieu, en contrepartie, de créer un petit parking habitants. Il est en cela d'accord avec le commissaire socialiste.

Pour le groupe démocrate-chrétien se prononce en faveur de la motion M-311, parce que le périmètre a besoin de verdure et parce que la motion fait preuve de nuance à propos du parking en introduisant une clause de besoin, ce qui peut mettre tous les partis d'accord.

Le président propose de reprendre les travaux avec la discussion et le vote de la motion M-311. Il demande s'il y a des propositions d'amendement.

La première invite est votée à l'unanimité.

La deuxième invite est acceptée par 8 oui (2 L, 2 DC, 2 R, 1 AdG/SI, 1 AdG/TP) contre 2 non (Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

Mise aux voix, la motion est acceptée par 8 oui (2 L, 2 DC, 2 R, 1 AdG/SI, 1 AdG/TP) contre 2 non (Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

**Le président.** Cette motion a été traitée en 2002 par la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui l'a acceptée par 8 oui contre 2 non et 1 abstention.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard, rapporteuse (LR).** J'interviendrai très brièvement, car il n'y a absolument plus rien à dire sur la motion M-311 qui date de l'année 2002 – vous l'avez rappelé à juste titre, Monsieur le président. Lorsque M<sup>me</sup> Studer a repris la présidence de la commission de l'aménagement et de l'environnement, elle a fait les fonds de tiroirs... Tous les rapporteurs qui devaient encore rendre des rapports mais n'étaient plus membres de cette commission ont été remplacés; je me suis donc chargée du rapport M-311 A.

Je l'ai rendu le 9 août 2013. Depuis, pas mal d'eau a encore coulé sous les ponts avant son traitement en séance plénière, ce soir... Tout d'abord, je tiens à remercier très sincèrement le Service du Conseil municipal, qui a dû effectuer des recherches dans les archives sur papier, afin de trouver les documents dont j'avais besoin. En effet, il n'existe pas d'archives électroniques sur la motion M-311. Je remercie très sincèrement ce service, c'est vraiment gentil de sa part de m'avoir aidée ainsi.

Grâce à cela, j'ai pu rédiger le rapport M-311 A, qui est assez succinct. Il ne me manquait que les notes d'une séance de la commission, qui n'ont pas été retrouvées. Quoi qu'il en soit, la motion M-311 n'est plus d'aucune actualité, puisque nous avons voté entre-temps la proposition PR-1048 concernant l'aménagement de l'îlot de Sainte-Clotilde et de ses abords, et qu'un immeuble y sera construit par l'Église.

Je demande donc au plénum de classer cette motion en la refusant, tout simplement, afin de ne pas perdre de temps – d'autant plus que nous avons à traiter urgemment de très nombreux autres rapports, également rendus aux alentours du mois d'août 2013.

**M<sup>me</sup> Sandra Golay** (HP). Chers collègues, la motion M-311 était très pertinente à l'époque de son dépôt mais, comme l'a dit M<sup>me</sup> Richard, nous avons accepté en mars 2014 la proposition PR-1048 qui permettra la construction de 46 logements et le réaménagement de cet espace; je signale que ce projet a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal. Je remercie donc la rapporteuse de tout le travail qu'elle a fourni, même s'il portait sur un objet qui n'est plus pertinent. Par conséquent, j'invite le plénum à classer la motion M-311 en la refusant.

*Mise aux voix, la motion est refusée par 23 non contre 21 oui.*

**4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Stefan Kristensen, Luc Broch, Alberto Velasco, M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne, MM. Sylvain Clavel, Alain de Kalbermatten, Christo Ivanov et Jean-Philippe Haas: «Pour une administration municipale éveillée à la nuit» (M-1033 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de Marie-Pierre Theubet.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. Sous la présidence de M. Alberto Velasco, la commission a traité cet objet le 9 janvier 2013. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Stéphanie Günther Pizzaro que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

**Rappel de la motion**

*Exposé des motifs*

Les Etats généraux de la nuit ont eu lieu à Genève du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2011. Cette semaine intense en débats et échanges d'idées a permis de mieux cerner les problèmes liés à la vie nocturne genevoise et de dégager certaines solutions. Notamment, d'élire un Grand Conseil de la nuit. Une année après ces Etats généraux, néanmoins, les avancées dans la cohabitation du monde diurne et nocturne n'ont pas progressé autant que l'on aurait pu l'espérer, et le manque de considération pour le monde de la nuit, trop souvent perçu sur un mode de nuisance, demeure.

La dimension économique liée au monde de la nuit est importante, le dynamisme et les ressources existantes fortes. Il est donc urgent que la Ville de Genève soit plus interventionniste et proactive sur le domaine de la nuit et ne se contente pas d'étendre les horaires de sa seule police municipale, afin de répondre aux nouveaux défis que pose une ville vivant toujours plus vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Considérant:

- que l'administration communale fonctionne principalement sur un mode diurne;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développée, 1796.

- que ce fonctionnement empêche de percevoir pleinement les enjeux du monde de la nuit;
- que les horaires traditionnels de la fonction publique sont inadaptés pour répondre aux multiples besoins propres au monde de la nuit (sociaux, culturels);
- qu'un besoin d'accueil et de permanence dans les quartiers, la nuit, sera toujours plus nécessaire;
- que les nuisances causées par des débordements nocturnes demandent des solutions innovantes et que le domaine de la nuit ne peut être laissé aux seules tâches répressives de la police;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans un premier temps sans création de nouveaux postes dans l'administration municipale, d'utiliser les ressources existantes en personnel, et notamment les postes de collaboration scientifique dans les cinq départements, afin de mettre en place une véritable politique nocturne en accord avec le programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève (Engagements d'Aalborg) et en bonne entente avec les partenaires de la nuit (notamment le Grand Conseil de la nuit). Le Conseil administratif rendra compte au Conseil municipal de l'élaboration de cette politique pour une administration municipale éveillée à la nuit.

### **Séance du 9 janvier 2013**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Martine Sumi, représentante des motionnaires*

M<sup>me</sup> Sumi rappelle que, dans le contexte actuel, et notamment comme la commission des pétitions l'a constaté, les habitudes des habitants ont beaucoup changé et relève que l'on vit des difficultés diverses dans le cadre du monde de la nuit. Dans ce contexte, le Grand Conseil de la nuit a été mis en place. Cette motion demande l'augmentation et la modification du cahier des charges de la police municipale pour qu'elle soit davantage présente et contribue à régler les difficultés rencontrées dans les quartiers. Il est demandé au Conseil administratif de se charger, sans création de nouveaux postes, de mener un travail de réflexion pour s'adapter à ces nouveaux modes de vie. De nombreuses pétitions font référence à des problèmes de tapage nocturne sur la voie publique. La commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication s'est déjà prononcée pour un élargissement des horaires de la police municipale, mais cette réponse semble trop restreinte aux motionnaires qui voudraient que le Conseil administratif charge un certain nombre de ses employés, notamment ses collaborateurs scientifiques proches, de plancher sur des solutions de mieux vivre ensemble.

*Discussion*

Un commissaire (LR) dit que la motion précise que les services d'urgence travaillent déjà la nuit et le Parti socialiste veut élargir cela à d'autres secteurs de l'administration. On a pu voir, dans les médias, différentes propositions du Parti libéral-radical pour étendre l'ouverture des shops le dimanche et la nuit et le refus argumenté du Parti socialiste à ce sujet. Ce refus entre en contradiction avec la demande de création d'une administration nocturne telle que formulée dans la motion. De quel type de service public s'agirait-il dans la mesure où il existe déjà des services d'urgence qui travaillent toute la nuit? Il existe même déjà une crèche de nuit.

M<sup>me</sup> Sumi dit que cet exemple sert son propos, car c'est justement l'ouverture des shops la nuit qui est une des causes de la difficulté grandissante de la gestion de la vie nocturne. Pour mieux gérer cette vie nocturne, il faut réfléchir à des solutions. La question des crèches nocturnes est encore un autre débat. Concrètement, les pétitions n'arrêtent pas d'affluer. L'augmentation des heures de la police municipale ne va pas résoudre cela, pour autant il s'agit de mener une vraie réflexion sur l'utilité et les adaptations possibles à faire au monde de la nuit, cela ne signifiant pas que l'on aura une administration nocturne qui fonctionnera de la même manière que de jour.

Une commissaire (EàG) dit qu'il est évident que l'administration fonctionne sur un mode diurne et se pose la question du bruit qui est à son avis un problème dans toutes les villes. Genève n'est pas la ville la plus bruyante du monde et constate qu'il y a une sorte d'intolérance à la vie nocturne qui lui semble typique de Genève. Si chaque plainte d'un groupe de citoyens qui trouve que sa rue personnelle est bruyante, cela doit-il entraîner la mise en place de toute une administration nocturne? Le bruit au XIX<sup>e</sup> siècle était bien pire, lorsque tous les commerces étaient ouverts sans contrainte et que tous les métiers étaient ouverts sur la rue. A cet égard, un maréchal ferrant faisait plus de bruit qu'un type qui a bu un coup. Le Parti socialiste fait une demande qui n'en est pas une et qui ne donne aucune précision sur ce qui est demandé. Elle est a priori favorable à l'adaptation des horaires de l'administration, mais voudrait qu'on lui donne des précisions (avec quels horaires, à quel endroit, avec quelle légitimité, etc.).

M<sup>me</sup> Sumi propose de relire le titre de la motion et rappelle encore une fois que cette dernière ne demande à aucun moment que l'administration fonctionne de la même manière de jour comme de nuit. Il s'agit de prendre en compte les difficultés actuelles, la réalité des pétitions et la mise sur pied du Grand Conseil de la nuit qui désamorçe souvent des problèmes. La motion demande qu'on s'interroge sur les solutions qui peuvent être apportées au monde de la nuit. Il existe des villes qui sont de loin plus sujettes au bruit mais, à Genève, des personnes souffrent entre autres des problèmes de bruit, mais pas seulement. A travers cette motion, il s'agit de répondre aux besoins légitimes de la population.

Une commissaire (Ve) entend bien cette motion et dit pouvoir la soutenir. Elle s'étonne toutefois que l'on demande à ce que des collaborateurs scientifiques des différents départements mènent une réflexion qui est déjà en cours entre le Grand Conseil de la nuit et les autorités. Elle propose d'auditionner la présidente du Grand Conseil de la nuit, M<sup>me</sup> Marie-Avril Berthet qui poursuit un master sur le sujet. Elle indique qu'elle a rencontré M<sup>me</sup> Berthet au mois de juin dernier et que celle-ci lui a dit que M. Maudet voulait mettre en place des horaires à la carte des services de la nuit. Il existe différentes pistes qui sont déjà sur la table.

Un commissaire (EàG) dit que les éléments qui devraient être discutés figurent dans les considérants au détriment de l'invite unique beaucoup trop générale. Il lit l'invite «mettre en place une véritable politique nocturne». Il est pour sa part favorable à ce que l'on mette en place une vraie politique dans chaque domaine mais qu'il devrait s'agir en l'occurrence de pouvoir discuter de mesures concrètes, ainsi que des réponses induites par les considérants. S'il existe des gens qui proposent une adaptation des horaires de l'administration publique, il faudrait concrétiser cette proposition au niveau des invites. Quelles sont les autres fonctions municipales que celles de la police municipale qui devraient être assumées? Il soutient l'audition proposée et invite les motionnaires à préciser leurs intentions sous forme d'amendements, faute de quoi il se verrait obliger de s'absentir sur un texte comme celui-ci.

M<sup>me</sup> Sumi dit que cette motion est le résultat à la fois du travail de plusieurs années suite aux Etats généraux de la nuit, dans lesquels la Ville est partenaire et les bons résultats qu'ils ont obtenus dans la résolution des problèmes rencontrés dans les quartiers, comme par exemple des maisons de quartier qui devraient aussi s'adapter aux nouveaux modes de vie. Il n'existe à ce stade aucun lien avec les horaires de l'administration mais la motion parle d'une administration éveillée à la nuit, ce qui implique avant tout une réflexion de fond que le Conseil administratif peut et doit mener avec ses collaborateurs scientifiques puis porter le problème au niveau cantonal. Ce n'est pas aux conseillers municipaux de faire le travail du Conseil administratif.

Note de la rapporteuse: Les Etats généraux de la nuit ont eu lieu en mars 2011.

Un commissaire (MCG) trouve que cette motion est concrètement grotesque. A la remarque faite par une commissaire qu'un commissaire du Mouvement citoyens genevois fait partie des signataires, il répond que chacun peut avoir un moment d'égarement. Il est contre le fait de mobiliser des forces administratives, sous-entendu de l'argent, pour une motion totalement nébuleuse. Pour sa part, c'est le mot «véritable» qui l'intéresse. Il s'agit d'une motion bateau et imprécise. A propos de l'administration au service du public, certains services de l'Etat seraient effectivement avisés d'être ouverts jusqu'à 17 h ou 20 h et de ne pas fermer à 16 h. C'est trop souvent le public qui est au service de l'administration et pas le contraire.

Un autre commissaire (MCG) demande ce que veulent concrètement les motionnaires, de quels services de l'administration la motion fait référence, et s'il ne s'agit pas d'une problématique cantonale. Il demande aussi s'il s'agit de l'extension des horaires ou d'autre chose.

Un commissaire (DC) dit que M. Barazzone, dans son programme sur la sécurité, demande de pouvoir affecter des agents municipaux 24 h/24 h et d'obtenir la marge qui leur permette de fonctionner la nuit, ce qui demande déjà pas mal de travail. Sur la motion elle-même, comment les postes de collaborateurs scientifiques vont-ils être ciblés?

M<sup>me</sup> Sumi répond que les motionnaires ont volontairement choisi ce type de fonctions parce que ces collaborateurs désignés sont directement rattachés au Conseil administratif, l'objectif étant de bien illustrer le fait que ces changements d'habitudes concernent tous les départements et d'envisager des pistes pour s'adapter aux dits changements.

Un commissaire (UDC) dit qu'il est d'accord avec la plupart des collègues qui se sont exprimés. Il s'agit d'une motion que va donner un travail énorme à la commission. Il ne connaît pas le Grand Conseil de la nuit mais pense qu'il faudrait refuser d'entrer en matière sur cette motion, non pas que le sujet soit inintéressant et les problèmes inexistant, mais pour que l'on puisse débattre d'une motion plus précise.

M<sup>me</sup> Sumi répond que le Grand Conseil de la nuit est une association extrêmement utile pour aider la Ville à débloquer des situations très concrètes dans les quartiers. Le but de cette motion n'est pas de faire un travail en profondeur au sein de la commission, mais de demander au Conseil administratif de consacrer l'énergie de quelques collaborateurs proches pour travailler en étroite collaboration avec tous ceux qui se sont déjà penchés sur ces questions. Plusieurs questions cantonales se posent, mais personne d'autre que le Conseil administratif ne peut interpellier le Canton à ce sujet.

Un commissaire (LR) dit qu'il y a un vrai problème avec ce texte et fait part d'une proposition. Le Conseil municipal définit les grandes lignes politiques et confie ensuite au Conseil administratif le soin de les exécuter. Dans le cas présent, il s'agit de laisser carte blanche au Conseil administratif pour définir la politique culturelle de la nuit. Le Grand Conseil de la nuit ne s'occupe que des aspects culturels et de divertissement et ses propositions ne figurent pas dans le texte de la motion. Il propose de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, car il n'y a rien à en tirer aux finances.

Une commissaire (Ve) dit qu'elle a suivi tous les Etats généraux de la nuit dont elle a lu le rapport intégral. Selon les Verts, la motion a été déposée trop vite, raison pour laquelle ils ne l'ont pas signée. Cependant, il faut bien se rendre compte

que le monde de la nuit représente 15 000 emplois, et que le Grand Conseil de la nuit ne s'occupe pas que de loisirs et de culture, mais qu'il travaille aussi avec la police ou sur les lois du travail entre autres. Il aborde tous les problèmes liés au monde de la nuit tels que le bruit, les incivilités, l'alcool, les autorisations d'exploiter, les difficultés des tenanciers, les demandes du public. Elle admet que les invites ne correspondent pas à ce que le Grand Conseil de la nuit pourrait attendre d'une municipalité comme la Ville. Les Verts sont favorables à renvoyer la copie et réécrire les invites.

Un commissaire (LR) dit qu'il faut retirer le texte pour en représenter un nouveau.

Le président relève la proposition faite au Parti socialiste de s'interroger sur la question de savoir s'il veut maintenir son texte en l'état ou décider de le retirer pour le réviser. Il souligne que le maintien du texte en l'état risque de déboucher sur une non-entrée en matière.

Un commissaire (UDC) dit qu'il faut suspendre cette motion une semaine, le temps que l'ensemble des motionnaires représentant plusieurs partis se mettent d'accord pour la retirer d'un commun accord. Il n'aimerait, pour sa part, pas la refuser en tant que telle, parce que les problèmes de la nuit méritent d'être évoqués.

Un commissaire (EàG) souscrit à la proposition de laisser deux semaines aux motionnaires le temps de se retourner.

Un autre commissaire (UDC) dit qu'il est vrai que le fond de cette motion répond à une véritable inquiétude que l'on a rencontrée à maintes reprises à la commission des pétitions depuis de nombreuses années. La motion ne vise peut-être pas assez ce que la Ville pourrait ou devrait faire en fonction de ses moyens. C'est une problématique dont on doit se saisir. Il est favorable à ce que les motionnaires reviennent avec des invites plus ciblées, en tenant compte de ce qui a été dit au cours des auditions, notamment celles de la commission des pétitions.

Le président soumet deux propositions aux commissaires.

#### *Transférer à la commission des arts et de la culture*

Certains commissaires se disent favorable à un transfert à la commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication, d'autres à la commission des arts et de la culture. Une commissaire des Verts rappelle que c'est le département de la culture et du sport qui a initié les Etats généraux de la nuit.

*Suspendre pendant quinze jours pour donner la possibilité aux motionnaires de retirer et modifier leur texte.*

Un commissaire (MCG) manifeste son désaccord. Il estime qu'il devrait y avoir non-entrée en matière sur ce texte. Une commissaire des Verts pense qu'il ne faut pas renvoyer un texte mal fichu à la commission des arts et de la culture. Elle estime qu'il faut au moins laisser la possibilité aux motionnaires de retirer leur texte.

#### *Votes*

Le président décide de soumettre au vote la possibilité de procéder au vote de la motion. La majorité de la commission est favorable au vote avec 9 oui (1 EàG, 2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR) contre 5 non (2 S, 1 EàG, 2 UDC).

Le président procède au vote de la motion qui est refusée par 8 non (2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR) contre 2 oui (S) et 4 abstentions (2 EàG, 2 UDC).

*Note de la rapporteuse:* Avec regret, l'audition proposée de la présidente du Grand Conseil de la nuit n'a pas été soumise au vote, ni la proposition de suspendre la motion pour laisser le temps aux motionnaires de revoir les invites.

**Le président.** En commission des finances, cette motion a été refusée par 8 non contre 2 oui et 4 abstentions.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, rapporteuse** (Ve). La motion M-1033 a été déposée par plusieurs groupes, dans le contexte des Etats généraux de la nuit qui ont eu lieu en 2011. Son traitement en commission des finances n'a pas été vraiment approfondi, puisqu'il n'a duré qu'une seule séance. Nous regrettons que les auditions demandées n'aient pas été soumises au vote de la commission, car cela aurait permis d'étayer – ou, du moins, de clarifier – le propos de l'invite unique de cette motion.

Lors de la discussion en commission, tous ses membres ont bien sûr reconnu qu'il y avait une vie la nuit, dans notre ville. Cela représente rien moins que 15 000 à 20 000 emplois! Ces personnes-là vivent la nuit. On peut dire que les Etats généraux de la nuit ont donné certaines pistes. En effet, quand on s'intéresse à la vie la nuit, on s'aperçoit que de nombreuses questions se posent en matière de sécurité, d'emploi, d'éducation, de santé, de logement, de déplacement. Tous ces aspects mériteraient d'être traités convenablement et de manière approfondie.

Plus concrètement, six pistes de travail sont issues des Etats généraux de la nuit. La plupart d'entre nous estiment qu'il aurait fallu les mentionner dans l'invite unique de la motion M-1033. Or, on constate que ses considérants, fort intéressants, auraient pu être ses invites – tandis que son invite réelle relève plutôt

de la politique générale. C'est de cette dernière que les commissaires ont débattu, avant de se prononcer en majorité contre la motion.

Je tiens toutefois à relever qu'il est absolument nécessaire d'envisager une politique de la nuit à Genève, compte tenu de tous les emplois qui en dépendent et du monde qui vit autour.

Il a été question, en commission des finances, de suspendre le traitement de la motion M-1033 pour que ses invites puissent être précisées – voire de laisser aux motionnaires le temps de la mettre en place avant le vote final. Rien de tout cela n'a été fait. Nous avons fini par voter dans la précipitation, au lieu d'approfondir la problématique et de définir un projet de politique de la nuit comportant des propositions concrètes à discuter avec les magistrats.

Voilà ce que je peux dire sur le travail de la commission des finances, dont j'estime – à titre personnel – qu'il a été bâclé. En tant que rapporteuse, comme je l'ai signalé dans une note à la fin de mon rapport, je regrette vivement que les auditions demandées n'aient pas eu lieu.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Bonjour... ou plutôt: bonsoir! C'est mon entrée en matière sur la motion M-1033 intitulée «Pour une administration municipale éveillée à la nuit». Vous remarquerez le petit jeu de mots, Mesdames et Messieurs...

Je rappelle la teneur des considérants, car ils sont assez simples. Il me semble que toute l'assemblée pourra s'accorder sur ces points. «Considérant que l'administration communale fonctionne principalement sur un mode diurne; que ce fonctionnement empêche de percevoir pleinement les enjeux du monde de la nuit; que les horaires traditionnels de la fonction publique sont inadaptés pour répondre aux multiples besoins propres au monde de la nuit (sociaux, culturels)» – on aurait pu ajouter aussi les besoins policiers – «qu'un besoin d'accueil et de permanence dans les quartiers, la nuit, sera toujours plus nécessaire; que les nuisances causées par des débordements nocturnes demandent des solutions innovantes et que le domaine de la nuit ne peut être laissé aux seules tâches répressives de la police (...).».

Ces considérants posés, la motion M-1033 demande simplement au Conseil administratif de définir une politique de la nuit – pas tout seul, mais avec l'appui du Service Agenda 21 – Ville durable et du Grand Conseil de la nuit, qui a déjà fait du bon travail. En tant que l'un de ses auteurs, je conviens que cette motion couvre peut-être un champ assez vaste, mais l'objectif d'une motion est justement de donner une impulsion politique. Je pense que vous en conviendrez aussi, chers collègues.

Je l'avoue, je m'étonne que la commission des finances l'ait refusée en une séance – l'ait «baffée», me dit M<sup>me</sup> Theubet... Et cela, sans procéder à aucune audition! Il s'agit pourtant d'un enjeu – le monde de la nuit – qui est fondamental pour la Ville de Genève au quotidien, actuellement. Pas plus tard que cette semaine, nous avons eu droit à des articles dans les journaux sur des conflits de voisinage.

Evidemment, en réfléchissant un peu, j'admets que le traitement expéditif de notre motion n'est pas si étonnant que cela, étant donné les quelques réflexions que la commission des finances a bien voulu fournir à cet égard... En effet, le monde de la nuit nous échappe, car il est compliqué. La commission a donc choisi la voie de la facilité en estimant que ce n'était pas à la Ville, mais à l'Etat d'élaborer une politique de la nuit. Je fais remarquer au passage que les tenants de ce point de vue étaient – parmi d'autres – les commissaires du Mouvement citoyens genevois, qui ont souvent la double casquette de conseillers municipaux et de députés. Bref, le rapport M-1033 A le montre bien: il y a eu une certaine confusion là autour et plusieurs ont tout à coup estimé que c'était effectivement à l'Etat d'agir quant à ces questions de police, lesquelles ne relèvent pas des attributions de la Ville.

Mais ce n'est pas ce que demandent les motionnaires! Ils veulent simplement que cette motion soit renvoyée au Conseil administratif, afin qu'il ait un appui politique pour aller de l'avant. Je note que l'exécutif, lui, avance! M. Barazzone fait travailler ses policiers plus longtemps la nuit, à présent, et je l'en remercie. Il avance! M. Kanaan a organisé la traversée nocturne «Genève explore sa nuit», pour se donner des outils et comprendre ce qui se passe la nuit. Je regrette que la commission des finances, quant à elle, n'ait pas avancé. Elle a «planté» la motion M-1033, qui visait simplement à donner une impulsion au Conseil administratif, afin qu'il commence à voir que notre ville ne vit pas seulement entre 8 h et 17 h, point barre.

A la lecture du rapport M-1033 A, je constate qu'un représentant de l'Union démocratique du centre, jugeant cette motion très compliquée, craignait que son examen ne prenne beaucoup de temps. Je m'étonne qu'un commissaire refuse d'aller plus loin dans le traitement d'un objet, sous prétexte qu'il est un peu compliqué!

Je constate également que les commissaires aux finances ont envisagé l'éventualité, à un moment donné, de renvoyer notre motion à la commission des arts et de la culture, peut-être plus appropriée pour la traiter – mais ils n'en ont rien fait. Le renvoi à la commission des arts et de la culture n'a pas été mis aux voix.

Je ne comprends vraiment pas ce qui s'est passé, lors de cette séance de la commission des finances! Peut-être le président était-il mal luné... Je le connais bien: c'est Alberto Velasco, du même parti que moi. Peut-être a-t-il braqué les

commissaires. Peut-être étaient-ils, eux, mal lunés, ou n'avaient-ils pas dormi de la nuit... Cela peut arriver, dans certains quartiers... (*Rires.*) On ne devrait pas rire à propos de tels sujets, car ils ne sont pas drôles! J'en vois qui sourient, sur les bancs d'en face... Ils se font plaisir... Mais il y a des gens qui ne dorment pas, qui ont de vraies difficultés la nuit! Il y a donc, aujourd'hui, un réel problème avec la vie nocturne.

Je trouve donc extrêmement choquant que la commission des finances ait shooté en une séance la motion M-1033, sans auditionner personne. Le Parti socialiste soutient la même position que moi: il votera le renvoi de cette motion au Conseil administratif, pour une exécution rapide. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet** (LR). Cela a été dit, mais formulé autrement: le problème majeur de la motion M-1033 est son imprécision, ses termes très vagues et flous. On nous parle d'impulsion, c'est bien... Mais nous nous étonnons tout de même de voir que les principaux motionnaires appartiennent à des groupes représentés à l'exécutif par des magistrats qui mènent une politique de la nuit dont les résultats se vérifient dans les faits.

Un certain nombre d'instances ont été créées dans ce cadre, notamment les Etats généraux de la nuit et le Grand Conseil de la nuit. Certes, elles étaient peut-être moins connues que maintenant, lors du dépôt de cet objet... Quoi qu'il en soit, nous avons de la peine à admettre les motions qui donnent simplement des impulsions. Pourquoi ne pas imaginer, alors, demander à chacun des magistrats de définir telle ou telle politique de la sécurité et du domaine public, du social, de ceci et de cela? Nous n'en finirions plus de déposer des motions qui nous prendraient du temps!

En l'occurrence, nous avons consacré peu de temps à la motion M-1033 en commission, car elle était trop vague et imprécise. Donnons au Conseil administratif des missions claires sur la base de textes clairs! Et faisons-lui confiance – surtout lorsque l'on appartient à des groupes qui ont des magistrats en place chargés des domaines que l'on prétend défendre...

N'opposons pas la culture et la répression – autre point gênant de la motion M-1033 qui n'a pas été relevé. Je rappelle que la police municipale a été renforcée pendant la nuit, ce qui était nécessaire. Or, dans l'exposé des motifs de la motion, il est seulement dit qu'il y a beaucoup de policiers – sans autre précision. Félicitons-nous plutôt du fait que les choses aient avancé sur ce plan! Je ne doute pas qu'il en ira de même dans le domaine de la culture – notamment la nuit.

Pour toutes ces raisons, à cause de l'imprécision de cette motion qui se veut une simple impulsion et qui fait perdre beaucoup de temps au Conseil municipal, nous la refuserons.

**M<sup>me</sup> Sophie Scheller** (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je donne ici la position de mon groupe sur la motion M-1033, à l'examen de laquelle je n'ai pas personnellement participé. Ensemble à gauche s'est abstenu en commission sur cet objet datant de l'année 2012, qui demande une administration communale «éveillée à la nuit» – et non pas «éveillée la nuit», je le précise! Quelle est la raison de notre abstention? Même si le sujet nous intéresse vivement, ce que demande la motion n'est pas formulé de manière suffisamment claire. Je ne relirai pas les passages incriminés du texte, mais j'insiste sur le fait que l'objectif visé, bien que tout à fait louable, reste très flou.

Que veulent les motionnaires? Que l'administration municipale soit ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre? Vraisemblablement pas – mais on ne sait pas très bien ce qu'ils demandent. Il faut des moyens, pour réaliser les objectifs visés! Or, la motion M-1033 signale qu'il s'agirait d'«utiliser les ressources existantes en personnel». En tout cas, il serait très discutable de défendre le travail vingt-quatre heures sur vingt-quatre, quand on se bat déjà contre le travail du dimanche!

Qu'est-il encore demandé? Que les problèmes de nuisances nocturnes soient abordés et traités sérieusement – mais ils l'ont déjà été de nombreuses fois, notamment lors des auditions de la commission des pétitions, qui s'est fixé pour objectif d'analyser les besoins de chaque groupe de population concernée selon les observations des Etats généraux de la nuit. En outre, le Grand Conseil étudie actuellement la réforme de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) proposée par le Conseil d'Etat, en lien avec les problématiques de la vie nocturne. On s'y intéresse donc déjà!

C'est pour cette raison que mon groupe s'est abstenu, lors du vote de la commission des finances sur la motion M-1033. Nous ne comprenons pas vraiment où elle veut en venir.

Que demande-t-elle encore? Que le cahier des charges et les horaires de la police municipale soient élargis, afin de lutter contre les nuisances nocturnes. Ensemble à gauche a justement réussi à modifier cet état de fait, puisque la police municipale est désormais régie par un nouveau règlement qui établit le travail de nuit jusqu'à 3 h du matin pendant le week-end; ses effectifs ont même été doublés, ce qui lui permet à présent de s'occuper de la gestion des terrasses d'établissements publics et des nuisances sonores qui en découlent.

La motion M-1033 pose toutefois des questions importantes et toujours actuelles, de l'avis de mon groupe. Le sommeil est-il un luxe de riches? On pourrait se le demander. Pourquoi les lieux de fête, à Genève, sont-ils trop rares – et souvent en sursis, comme c'est le cas de la Gravière ou de l'Usine Kugler? Pourquoi les structures déjà existantes sont-elles condamnées à se démener contre mille problèmes d'organisation, étant donné qu'elles sont en permanence sur-

chargées? Les manifestations qui ont eu lieu il y a deux ans en faveur de l'Usine ont mis en avant ces difficultés de manière certaine. Pourquoi les fêtards sont-ils obligés de se retrouver dans des cafés, au cœur même de quartiers d'habitation populaires et familiaux? Ils pourraient aller ailleurs, mais où? On ne leur propose pas grand-chose, dans les périmètres non habités. Pourquoi les gens sont-ils souvent debout, dehors sur les terrasses, car il n'y a pas de places assises disponibles?

Pourquoi le monde de la fête à Genève ne cesse-t-il de se développer? Question subsidiaire: est-ce un problème? Ne pourrait-on pas plutôt profiter de ce succès et investir dans cette dimension que prend notre ville, à savoir son nouveau rôle – c'est étonnant! – de centre festif important pour tout le canton, voire à l'échelle régionale et européenne? Je rappelle que Français et Allemands sont nombreux à venir «faire la fête» à Genève, comme on dit, lors des festivals de musique électronique extrêmement réussis qu'accueille notre ville.

Ensemble à gauche avait défendu la possibilité d'améliorer la motion M-1033, mais cette option a été refusée de fait par le vote de la commission des finances. Mon groupe soutient toutes les initiatives visant à améliorer la qualité de vie des citoyens de la ville – que ce soient les familles, les personnes âgées, les jeunes, les sages et les moins sages. Il est donc essentiel que la question de la vie nocturne à Genève soit abordée et étudiée à fond, afin que les problèmes actuels, poignants et pénibles – voire douloureux à vivre, pour de nombreux habitants et fêtards – soient traités, car cette problématique touche toutes les générations.

**M<sup>me</sup> Olga Baranova (S).** Je commencerai mon intervention par un aveu: il est vrai que, parfois, les textes socialistes sont un peu conceptuels... Mais «conceptuels» et «non pertinents», ce n'est pas tout à fait la même chose!

En lisant le rapport M-1033 A de la commission des finances – où je ne siége pas – je fais un triple constat. Premièrement, le Conseil municipal – je me compte avec – montre un certain désintérêt pour la problématique de la nuit.

Deuxièmement, il a aussi la tendance regrettable et fâcheuse de l'aborder uniquement sous l'angle sécuritaire. C'est une critique que je m'adresse également à moi-même, lorsque j'écris des textes à ce sujet. On a tout de suite envie de parler de police municipale ou d'autres acteurs de terrain, mais on se pose très rarement les questions pertinentes – surtout en commission – sur l'enjeu culturel des nuits genevoises.

Troisièmement, même si nous débattons ce soir uniquement de la motion M-1033, nous savons que beaucoup d'autres objets analogues figurent à notre ordre du jour ou seront déposés bientôt. Ils traitent de la même question et subissent malheureusement le même désintérêt de la part de nous tous.

On a déjà parlé des auditions demandées, mais pas réalisées par la commission des finances lors de l'examen de cette motion. Dans cet esprit, j'ai une question à vous poser, Messieurs Dames: quand avons-nous auditionné pour la dernière fois, au sein des commissions spécialisées, la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève? Quand avons-nous entendu pour la dernière fois les propos et les soucis du Grand Conseil de la nuit, auquel la Ville – c'est-à-dire vous, Mesdames et Messieurs – a pourtant participé?

Chers collègues, Genève se meurt! On le sait, on n'arrête pas de le répéter! Malgré la possible réforme de la LRDBH – j'admets qu'elle dépend du Canton, mais elle touche quand même l'ensemble du monde de la nuit – et la pétition récemment lancée par le Grand Conseil de la nuit contre l'extension du Concordat romand sur les entreprises de sécurité à l'ensemble du personnel assurant les tâches de protection et de surveillance dans les établissements publics – un document qui pose tout de même certaines questions sur le fonctionnement des activités nocturnes à Genève – le monde de la nuit crie au secours. Et nous, quelle réponse lui apportons-nous? Le silence et le désintérêt.

Pour toutes ces raisons, j'aimerais ce soir faire passer le message suivant: restons éveillés le jour – mais vibrons la nuit, et votons la motion M-1033!

**M. Pascal Holenweg (S).** A lire le rapport M-1033 A de la commission des finances, on ne peut pas dire que cette dernière semble particulièrement familière du monde de la nuit – si ce n'est via les textes. Cette motion a été mal étudiée; ses auteurs n'ont pas été auditionnés, pas plus que le Grand Conseil de la nuit et le département de la culture et du sport, lequel a pourtant piloté le Grand Conseil de la nuit et la traversée nocturne «Genève explore sa nuit». En fait, comme cela vient d'être dit, cette motion a été pour le moins mal comprise et mal acceptée.

Dans sa composition actuelle et sa conception, le Conseil municipal ne représente rien d'autre que la tradition du fonctionnement de la Ville de Genève. Or, depuis une vingtaine d'années, les villes ne dorment plus la nuit. Apparemment, les conseillers municipaux – du moins, une majorité d'entre eux – ne se sont pas acclimatés à cette nouvelle donne qui concerne toutes les villes, pas seulement en Europe.

Ici comme ailleurs, il n'y a plus de période de latence et de sommeil. Tout ne fonctionne pas tout le temps, mais il y a toujours quelque chose qui fonctionne la nuit. Des dizaines de milliers de personnes – et non pas seulement quelques centaines ou quelques milliers – sont actives la nuit, professionnellement, culturellement, sportivement ou «loisirement».

Il serait peut-être temps que l'on prenne conscience de cette réalité-là autrement qu'en termes sécuritaires et financiers. Telle est la raison pour laquelle je

propose, quant à moi, non pas de renvoyer cette motion au Conseil administratif ou de la refuser purement et simplement, mais de la renvoyer pour un examen plus approfondi et plus sérieux à la commission des arts et de la culture.

En effet, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est le département de la culture et du sport qui a piloté le Grand Conseil de la nuit et qui a organisé la traversée nocturne «Genève explore sa nuit». Tous les conseillers municipaux n'y ont pas participé, mais ceux qui l'ont fait en ont tiré la conclusion et la conviction que Genève ne dormait pas la nuit. Si le Conseil municipal, lui, roupille une grande partie de l'année, ce n'est pas le cas de la cité elle-même! Je le répète pour la énième fois, il est peut-être temps d'en prendre conscience autrement qu'en des termes caricaturaux comme ceux que cite le rapport M-1033 A de la commission des finances.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion pour étude approfondie à la commission des arts et de la culture, ne serait-ce que pour permettre sa nouvelle rédaction, son recalibrage et son recentrage sur des questions autres que celles déjà étudiées par ailleurs – je pense en particulier aux problématiques liées à la culture, au sport et aux loisirs.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Je reprends brièvement la parole, juste pour constater le silence assourdissant du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien. Le Parti libéral-radical s'est exprimé avec un certain courage par la voix de Natacha Buffet; vous me contredirez si je me trompe, chers collègues, mais je remarque que c'est le seul groupe qui n'ait pas signé la motion M-1033. Cela montre bien que tous les autres étaient partants, au départ. Non seulement ils l'ont signée, mais ils voulaient l'étudier en commission.

Certes, j'ai lu dans le rapport M-1033 A qu'un commissaire du Mouvement citoyens genevois avait qualifié de «moment d'égarement» la signature de cette motion par un représentant de son groupe. On peut se tromper, probablement ne voulait-il pas la signer...

Je n'irai pas plus loin en ce qui concerne l'examen insuffisant de la motion M-1033 par la commission des finances, car ce serait trop cruel. Cependant, je tiens à m'étonner une fois encore du silence assourdissant que la droite lui réserve ce soir. Je ne sais pas si tout le monde s'est endormi, sur les bancs d'en face... Quand on lit les commentaires du Mouvement citoyens genevois dans la presse, on a pourtant l'impression que les bars et les problèmes nocturnes sont le souci principal de ce groupe politique! Mais, quand on a l'opportunité d'étudier cette problématique de manière approfondie en commission, il n'y a plus personne à bord! Evidemment, il faut bosser...

Je m'interroge – sans vouloir faire de la provocation. Alain de Kalbermatten, du Parti démocrate-chrétien, signe la motion M-1033... plus personne à l'arrivée! Christo Ivanov, de l'Union démocratique du centre, signe la motion... plus personne à l'arrivée! Jean-Philippe Haas, du Mouvement citoyens genevois, signe la motion... plus personne à l'arrivée! Que s'est-il passé, avec ces groupes? Pour l'instant, on n'entend que le silence – mais je vois que M. Sormanni a demandé la parole, il souhaite peut-être prendre position.

Je soutiendrai évidemment la demande de M. Holenweg de renvoyer la motion M-1033 à la commission des arts et de la culture pour un véritable et sérieux examen. Au moins, au Parti socialiste, nous sommes cohérents avec nos lignes politiques!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Chers collègues, je m'inscris en faux contre l'affirmation que cette motion n'a pas été bien étudiée. Les motionnaires ont été auditionnés! Une fois de plus, M. Holenweg a dit des contrevérités à ce sujet, tout à l'heure – vous lui transmettez, Monsieur le président. Et je le dis en ces termes pour rester poli!

Les motionnaires ont donc été entendus. Or, ils n'ont pas pu être suffisamment clairs sur ce qu'ils voulaient – la motion n'étant elle-même pas claire du tout, on ne sait pas vraiment ce qu'elle demande – et la commission des finances en a tiré les conclusions qui s'imposaient. Elle leur a même laissé un certain temps pour présenter des compléments ou d'autres explications, le cas échéant, mais ils ne l'ont pas fait. Dans ce contexte, la commission a refusé d'aller plus loin et n'a pas accepté cet objet.

Si vous voulez maintenant en faire autre chose, eh bien, allez-y! Renvoyez-le à la commission que vous voudrez! Pour ma part, je considère que la motion M-1033 est mal rédigée et qu'elle a été mal expliquée devant la commission des finances. Cette dernière ne pouvait donc rien en faire, raison pour laquelle elle l'a rejetée à une très large majorité, comme on peut le lire dans le rapport. C'est tout!

Nous ne nions pas que le monde de la nuit pose des problèmes, Mesdames et Messieurs de la gauche, mais arrêtez de demander que la Ville imite la grenouille qui voulait se faire plus grosse que le bœuf! Ces problématiques sont essentiellement réglées par les lois cantonales – et non par les agitations municipales. Au bout d'un moment, les vellétés de la Ville de régler les problèmes du Canton deviennent pénibles! Mais oui, c'est bien ce que vous voulez, dans les rangs d'en face! A partir d'un certain stade, ce n'est plus possible.

Si vous entendez demander à toute l'administration municipale de travailler la nuit, adressez-vous au Conseil administratif, mais je ne crois pas que cela jouera... Vous verrez ce que diront les fonctionnaires et leurs syndicats, cela

Motion: mettre en place une véritable politique de la nuit

m'étonnerait qu'ils soient d'accord! Cet aspect de votre approche ne tient pas la route. Je ne nie pas les problèmes, mais votre manière de les aborder ne marche pas. C'est pour cette raison que la commission des finances n'a pas voté la motion M-1033, désolé!

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). J'aimerais rebondir sur les propos de notre collègue Sormanni. Comme on peut le lire à la page 6 du rapport M-1033 A, un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'est opposé à la suspension du traitement de la motion qui visait à permettre à ses auteurs de modifier leur texte. Mais c'était un commissaire parmi d'autres... Ce qu'il aurait fallu faire, à ce moment-là, c'était mettre aux voix cette suspension, afin que les motionnaires puissent répondre à nos interrogations en vue d'une meilleure entrée en matière. Je crois que tout le monde était plus ou moins d'accord là-dessus; or, le président de la commission n'a pas soumis cette procédure au vote. Voilà pourquoi – entre autres – je dis que le travail a été bâclé.

Je souligne à mon tour que cela a créé la confusion parmi les commissaires et que, du coup, la motion a été mal comprise. La procédure n'était pas claire et aucune modalité n'a été soumise au vote! On voit bien quel en fut le résultat...

Cela ne signifie pas pour autant que la politique culturelle de la nuit plébiscitée ici exige la création de postes. Néanmoins, il y a une vie la nuit, nous ne pouvons pas l'ignorer. La traversée nocturne «Genève explore sa nuit» a donné lieu à un excellent rapport qui présente six pistes de travail. Ce n'est pas là une affaire exclusivement cantonale, car elle touche aussi notre municipalité. De nombreux jeunes veulent vivre la nuit, dans notre commune – sans parler de nos concitoyens dont les emplois sont générés par le monde de la nuit. Cette problématique concerne en fait les cinq départements de la Ville de Genève! Alors, tant que nous y sommes, renvoyons la motion M-1033 à toutes les commissions spécialisées dont les départements pourraient être concernés par une vraie politique de la nuit...

**M. Simon Brandt** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me rappelle bien la motion M-1033, car j'étais parmi les membres de la commission des finances qui l'ont refusée.

J'aimerais cependant commencer par adresser une remarque au Parti socialiste. Monsieur le président, vous transmettez à M. Thévoz – et vous m'excusez de le souligner – que c'est la première fois, depuis que je siége au Conseil municipal, que je vois un président de commission oublier de convoquer l'un de ses propres collègues de parti! Monsieur Thévoz, si l'on nous avait dit, ce soir-là, que vous n'aviez pas été convoqué, nous n'aurions bien évidemment pas entamé l'examen de la motion M-1033.

Dans les faits, la commissaire socialiste présente s'est dévouée pour défendre cet objet et elle n'a pas convaincu la majorité de la commission. Elle a d'autant moins convaincu le Parti libéral-radical qu'il n'avait pas signé cette motion lors de son dépôt, comme l'a très bien relevé M. Thévoz; en effet, nous avons un problème de base avec ce texte.

Tout d'abord, c'est une question de cohérence: politiquement parlant, comment le Parti socialiste peut-il être opposé à l'ouverture des magasins jusqu'à 22 h et des *shops* des stations-service la nuit, tout en voulant faire travailler l'administration municipale selon des horaires nocturnes? J'ai vraiment de la peine à comprendre! J'ai d'ailleurs posé la question à la commissaire socialiste qui nous a présenté la motion M-1033: quel type d'administration pourrait faire plus la nuit? Actuellement, policiers, travailleurs sociaux hors murs et employés de plusieurs lieux culturels travaillent déjà de nuit.

Quelle administration municipale aurait besoin d'ouvrir son arcade la nuit? Cela se ferait malheureusement au détriment de l'horaire de jour. Pour quelques personnes – s'il y en a, je n'en sais rien! – susceptibles de venir la nuit, on restreindrait l'ouverture diurne? C'est bien là le problème!

Pour terminer, j'ai quelque peine à comprendre la position de M<sup>me</sup> Theubet. Elle a rappelé à juste titre – je m'en souviens aussi – que le président de la commission des finances n'a pas mis aux voix l'audition du Grand Conseil de la nuit. En revanche, il nous a fait voter sur la possibilité de procéder immédiatement au vote de la motion M-1033 et les Verts ont accepté! S'ils avaient refusé, le vote de la motion en tant que telle n'aurait pas eu lieu le jour même et nous aurions voté sur le principe de cette audition. Il est donc trop facile de prétendre maintenant qu'il aurait fallu faire autrement – alors même que l'on a soutenu la procédure incriminée!

Je suis navré de ce qui s'est passé, Monsieur Thévoz. Je vous le garantis: si le Parti libéral-radical s'était douté que vous n'aviez pas été convoqué, il aurait demandé votre audition. En effet, on doit respecter le droit de tout conseiller municipal de défendre son texte en commission. Mais adressez-vous à votre collègue qui présidait celle des finances à l'époque et qui vous a rendu un bien mauvais service, ce soir-là...

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Je souscris pleinement aux propos de M. Brandt. Les interventions de nos collègues socialistes m'interpellent: malgré

un président de commission socialiste qui a mal géré cette affaire, malgré un texte mal fichu qui ne nous permettait pas vraiment de nous décider, ils en viennent maintenant à accuser la droite et le centre d'être responsables de ce cafouillis monumental! Non, Mesdames et Messieurs! Soyez logiques et honnêtes quant au traitement des dossiers!

En outre, à la relecture du texte, un autre point m'inquiète. J'ai appris que le Grand Conseil de la nuit s'élevait à présent contre les propositions de l'Etat au sujet des exigences posées aux personnes chargées d'assurer la sécurité. Eh bien, parlons-en, de la sécurité! Il est important – surtout la nuit – que certains établissements aient leur système de sécurité. Mais là, on constate un rejet des exigences de la Ville.

Vous voulez municipaliser la vie nocturne, Mesdames et Messieurs? A quoi aboutirons-nous? Vous êtes en pleine contradiction, en plein paradoxe! Je pense que vous devriez retirer la motion M-1033 et revenir plus tard avec un projet mieux élaboré et plus sérieux auquel nous pourrions tous adhérer.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Je constate que, pour M. Thévoz, le cauchemar du monde de la nuit, c'est la droite! En effet, il nous accuse de tous les maux – y compris de ne pas vouloir entrer en matière sur la motion M-1033.

Je la relis: elle demande des «solutions innovantes», au pluriel. En fait, cela consiste simplement à mettre à la disposition des gens de la nuit – dont la définition reste assez floue – tout un assistanat municipal pour les entourer. Le monde de la nuit n'est-il pas capable de s'amuser sans avoir derrière lui des travailleurs sociaux et des agents de la police municipale spécialement mis sur le pied de guerre? Mais cela ne m'étonne pas, cher Monsieur, car dans la plupart des lieux où vous vous amusez il faut passer après vous pour nettoyer! Je peux vous parler du chemin de la Gravière le lundi matin, par exemple, ou encore d'autres endroits...

**Le président.** Monsieur Bertinat, s'il vous plaît!

*M. Eric Bertinat.* Il faut mettre les points sur les i, Monsieur le président! On nous demande ici – et sans augmenter le budget, ce qui me fait doucement marrer – d'employer durant les heures nocturnes tout un personnel municipal que nous devons mettre à disposition pour ce faire, voilà tout! Je tiens à vous le dire, Mesdames et Messieurs de la gauche, au lieu de vous laisser nous accuser de refuser d'emblée votre motion.

J'aimerais faire encore une remarque. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est actuellement saisie de la motion M-1147, cosignée par M<sup>me</sup> Baranova, au sujet de la rue de l'École-de-Médecine; elle aura donc l'occasion d'auditionner les principaux acteurs. Nous rediscuterons de toute manière de cette problématique dans ce cadre, raison pour laquelle j'invite le plénum à refuser la motion M-1033.

**Le président.** Monsieur Sylvain Thévoz, je vois que vous avez demandé la parole pour répondre à M. Bertinat, mais le bureau considère que vous n'avez pas été mis en cause. La liste des intervenants était close avant que vous n'appuyiez sur le bouton. J'en profite pour demander aux orateurs d'éviter d'interpeller directement les autres membres du Conseil municipal, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure. (*Vives protestations sur les bancs socialistes.*)

*M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S).* Ce n'est pas juste!

*(Brouhaha.)*

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on peut se poser plusieurs questions, à la lecture de la motion M-1033.

Premièrement, quelle est la véritable intention de ses auteurs? Je pense que la problématique de la nuit est un enjeu important en général, pour des raisons que j'évoquerai dans un instant. Le titre «Pour une administration municipale éveillée à la nuit» montre bien qu'il faut entourer le monde de la nuit en matière d'offre. Cette problématique concerne particulièrement la jeunesse, afin que la vie en ville ne meure pas – et le Conseil administratif se battra pour cela. Au fond, en relisant le titre de cette motion, je crois que tout est dans le «à». En effet, une administration municipale «éveillée la nuit» ne serait pas du tout la même chose qu'une administration municipale «éveillée à la nuit».

Je propose que M. Kanaan et moi-même abordions l'enjeu de la nuit de manière bicéphale. Depuis vingt ans, la population a complètement modifié sa manière de vivre la nuit – et cela concerne aussi bien ceux qui veulent se rendre dans les bars et les bistrotts que ceux qui subissent les nuisances de ces mêmes bars et bistrotts. Je crois qu'il faut parler des deux aspects du problème.

A ce titre, je regrette que la motion M-1033 soit un peu déséquilibrée, mais M. Thévoz a signalé tout à l'heure fort justement que l'administration n'avait pas

attendu cette motion pour s'adapter aux besoins nocturnes de la population. Dans ce contexte, l'une des mesures prises consistait à donner à la police municipale la possibilité d'intervenir non plus jusqu'à 22 h – car on sait que les problèmes de sécurité et d'incivilité ne se posent pas uniquement durant les heures de bureau – mais bien après.

C'est la raison pour laquelle, en arrivant au Conseil administratif, j'ai proposé à mes collègues d'étendre les horaires de travail de la police municipale. Désormais, les jeudis, vendredis et samedis – puisque beaucoup de gens sortent le soir – la police municipale travaille aussi de nuit. Il ne s'agit pas seulement de lutter contre les incivilités, mais aussi de faire de la prévention en discutant avec la population et les cafetiers-restaurateurs, afin de créer un partenariat nécessaire pour ramener la tranquillité dans les quartiers.

Bien évidemment se pose aussi le problème des conséquences de la vie nocturne, le lendemain matin. Qui ne connaît pas un voisin où un parent dont la rue en bas de son immeuble a été complètement souillée par des bouteilles de verre jetées n'importe où? Il en va de même dans les préaux d'école. On observe que les quartiers subissant le plus de nuisances nocturnes sont aussi ceux où l'on retrouve le sol jonché de détritus, le lendemain matin.

Pour cette raison, nous avons également décidé de faire en sorte que le Service Voirie – Ville propre, qui travaillait auparavant cinq jours sur sept, à quelques exceptions près, travaille désormais sept jours sur sept, justement pour mieux adapter les prestations de l'administration aux besoins de la population.

Mais voilà, on ne peut pas limiter les nuisances nocturnes tout en proposant des projets qui les accroissent! D'une part, nous devons tenir compte du besoin légitime de la jeunesse de trouver des lieux où sortir le soir; mon collègue Sami Kanaan s'efforce d'offrir aux jeunes et aux moins jeunes toute une palette de possibilités, notamment en subventionnant des associations qui organisent des festivals de musique divers et variés ou d'autres animations culturelles. D'autre part, j'insiste sur le fait que nous devons nous soucier des habitants des quartiers qui souffrent du bruit la nuit et qui ne peuvent pas déménager ou quitter provisoirement leur domicile. Il faut penser aussi à ces gens-là. Tel est le difficile équilibre que nous devons atteindre.

En quelque sorte, la Ville peut à la fois promouvoir la vie nocturne et jouer le rôle d'arbitre entre des intérêts contradictoires qui posent des problèmes insolubles. Je me réjouis de constater que le Conseil municipal se préoccupe de cette problématique fondamentale. Je le répète, au XXI<sup>e</sup> siècle, nous ne vivons plus comme il y a quarante ou même trente ans. Sans parler des personnes qui travaillent la nuit, beaucoup plus nombreuses à notre époque.

L'administration doit forcément s'adapter aux besoins de la population, que ce soit dans le domaine culturel ou en termes de services. Tel est l'un des principes

Motion: mettre en place une véritable politique de la nuit

cardinaux à suivre en Ville de Genève. Je citerai encore les services sociaux qui travaillent la nuit, puisque les problèmes se posent aussi après la fin de la soirée.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade du débat, Mesdames et Messieurs. Nous sommes ouverts à la discussion avec vous, dans le cadre de la motion M-1033 ou d'autres objets. M. Kanaan est prêt à vous expliquer en commission la politique culturelle de la nuit menée actuellement et les propositions en gestation dans ce domaine. Quant à moi, je pourrai vous expliquer à quel point nous continuerons à adapter l'administration aux besoins de la population.

**M. Sami Kanaan, maire.** Je crois que la motion M-1033 est marquée par plusieurs malentendus assez regrettables par rapport aux enjeux de fond. Sa formulation peut être discutée; à mon avis, le mot «administration» qui figure dans son titre a conduit le plénum à la renvoyer à la commission des finances, alors qu'objectivement elle aurait dû être étudiée par la commission des arts et de la culture ou la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, qui sont les principales concernées.

Cependant, Mesdames et Messieurs, je vous demande instamment de ne pas tuer le débat de fond à cause d'un malentendu sur le titre de cette motion ou sur sa formulation, même si je reconnais qu'elle est un peu hasardeuse. Avec mon collègue Barazzone, nous sommes sur la même longueur d'onde et c'est la politique du Conseil administratif.

La problématique de la nuit est tout sauf simple. Le monde de la nuit, ce n'est pas que les fêtards! Il y a des gens qui travaillent, d'autres qui dorment – et ceux-là sont nombreux, heureusement. L'enjeu est de mener une politique de la nuit cohérente. Je rappelle que la Ville a déjà organisé les Etats généraux de la nuit – durant la législature précédente – puis la traversée nocturne «Genève explore sa nuit». Le constat le plus évident qui en est ressorti, c'est que l'ensemble des services publics doivent gérer la nuit pour elle-même, en étant conscients du fait qu'elle n'est pas un simple appendice du jour, mais qu'elle a sa complexité propre.

Prenons un exemple: les Etats généraux de la nuit ont dit qu'il est absurde que les services d'urgence fonctionnent avec des effectifs réduits la nuit, alors qu'il y a beaucoup plus d'urgences – qu'elles soient d'ordre sanitaire ou policier – que le jour. De ce fait, l'extension des horaires de la police municipale va dans le bon sens. Mais tous les services d'urgence sont en sous-effectif en régime nocturne, alors que c'est pendant ces heures-là qu'on a le plus besoin d'eux. De même, le Service Voirie – Ville propre doit adapter son fonctionnement, pas seulement à cause des fêtards, mais aussi parce qu'il y a des gens qui travaillent la nuit, par exemple dans les hôpitaux, les transports publics, la restauration et de nombreux autres domaines. Les gens qui fêtent, en général, sont servis par d'autres!

Motion: mettre en place une véritable politique de la nuit

Mesdames et Messieurs, c'est simple: soit on construit une politique de la nuit, soit on subit la nuit. Et, quand on la subit, cela se passe mal pour tout le monde: pour ceux qui veulent dormir, pour ceux qui travaillent, pour ceux qui doivent réparer les dégâts après coup d'une manière ou d'une autre... et même pour ceux qui veulent fêter! Qu'on l'admette ou pas, à Genève – qui est quand même une grande ville, malgré tout – il est légitime de pouvoir sortir dans de bonnes conditions, mais sans nuire à ceux qui veulent dormir, évidemment. De deux choses l'une: soit cela se passe bien, soit les gens s'éparpillent dans les parcs et font des *botellónes* sauvages qui, par définition, sont nuisibles. Cela cause des dégâts dans les espaces publics: il y a des nuisances en termes de propreté et de bruit.

Il n'existe aucune solution simpliste. Contrairement à ce qu'a dit M. Sormanni, notre municipalité est concernée très lourdement par cette problématique. D'abord, c'est notre territoire, puisque l'espace public est sous la responsabilité de la commune. On le voit très concrètement lorsque le département de M. Barazzone délivre des autorisations pour les terrasses de bistros, par exemple, mais aussi avec la police municipale, le Service – Voirie Ville propre, le Service des espaces verts (SEVE), les services sociaux sur le terrain et, bien sûr, les services de mon département, actifs quand il s'agit de contribuer d'une manière ou d'une autre à organiser des activités à l'intention de la population.

A l'époque où je suis arrivé à Genève, il y a vingt-cinq ans, au début des années 1990, je me rappelle qu'à Zurich des émeutes se produisaient toutes les semaines. La jeunesse réagissait très durement – à tort ou à raison – contre les autorités, contre l'establishment. A Genève, cela se passait de manière pacifique. Guy-Olivier Segond – qui n'est pas vraiment un gauchiste, à ma connaissance... – disait dans les médias que cette modération était possible parce que Genève avait su négocier pour trouver des solutions donnant à tout le monde sa place – notamment en ce qui concerne les lieux de vie nocturne. A Zurich, par contre, ils avaient choisi le bâton plutôt que la carotte, c'est-à-dire la répression à tout prix; ce fut un échec complet.

Depuis, la situation s'est plutôt inversée et je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs, que je suis très inquiet de la dérive du Canton qui, aujourd'hui, croit pouvoir tout régler par le bâton. Le résultat, ce sera de gros problèmes sociaux dans l'espace public, des problèmes de rébellion – on peut aimer la rébellion, mais je ne pense pas qu'elle soit productive dans ce contexte.

Le Conseil administratif, quant à lui, discute régulièrement de la politique de la nuit à adopter. Nous ne prétendons pas une seule seconde avoir la solution miracle, il s'agit plutôt de trouver le bon mélange de solutions et d'approches entre tous les départements municipaux; les cinq sont concernés. Nous avons écrit au Canton dans ce sens, pour voir comment collaborer.

Actuellement, le Grand Conseil de la nuit fait un travail remarquable pour les opérateurs de la nuit, de l'Usine au Moulin Rouge, en passant par le Bypass et le Chat Noir. Il manque, en face, une plateforme coordonnée de l'administration au sens large – c'est-à-dire les services publics – pour un réel échange sur la problématique de la nuit. La plupart des services travaillent le jour; pour tout vous dire, Mesdames et Messieurs, avant la traversée nocturne «Genève explore sa nuit», de nombreux fonctionnaires municipaux et cantonaux ont reconnu n'être jamais allés voir comment fonctionnait Genève la nuit. C'est bien, les théories dans les bureaux... mais à un moment donné il faut aller sur le terrain! Ce n'est pas vous – en tout cas en majorité – qui me démentirez!

Les autorités cantonales n'ont pas répondu à ce courrier, ce qui est regrettable. Manifestement, c'est trop compliqué pour elles! Dans ce contexte, quelles que soient les maladresses de la motion M-1033, il serait dommage de la refuser aujourd'hui, car cela reviendrait à envoyer un message négatif à nos partenaires de la nuit, quels qu'ils soient – j'insiste: je parle aussi bien de ceux qui veulent dormir que de ceux qui veulent sortir ou qui doivent travailler.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif accueille favorablement cette motion pour ses bonnes intentions mais, si elle ne vous convient pas, en l'état, parce que vous la jugez trop mal formulée, je vous demande au moins de la renvoyer pour examen en commission, afin que mon collègue Barazzone et moi-même – ainsi que M<sup>me</sup> Alder, éventuellement, pour ce qui concerne les services sociaux – nous puissions vous expliquer ce que nous faisons en matière de politique de la nuit.

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre émanant de MM. Simon Brandt et Adrien Genecand, qui demande la réouverture de la liste des intervenants close par le bureau à 21 h 5. Je rappelle que nous débattons du rapport M-1033 A depuis 20 h 36... Je mets aux voix la motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 37 oui contre 34 non (2 abstentions).

**M. Simon Brandt (LR).** Monsieur le président, j'interviens pour vous demander de laisser M. Thévoz parler une troisième fois. La notion de liberté de débat est importante pour le Parti libéral-radical, à plus forte raison lorsqu'un membre du Conseil municipal a été floué par un président de commission – de son propre parti, qui plus est! – comme c'est le cas de M. Thévoz. Je vous prie donc de bien vouloir lui redonner la parole, même si ce n'est pas tout à fait réglementaire – puisqu'il s'est déjà exprimé deux fois sur cet objet – afin qu'il ait ce soir le tour de parole qu'il n'a pas eu en commission, à cause du malentendu qui s'est produit alors. Je vous en remercie, Monsieur le président!

Motion: mettre en place une véritable politique de la nuit

**M. Sylvain Thévoz** (S). Je remercie Simon Brandt et le groupe libéral-radical de la fleur qu'ils me font en voulant m'offrir la parole... Il est vrai que j'ai été mis en cause par M. Brandt et M. Bertinat, mais c'est une erreur de croire que j'aurais été oublié par le président de la commission des finances à l'époque, M. Velasco, et de vouloir en faire une «affaire Thévoz». Quant à M. Bertinat, il a dit qu'il fallait nettoyer derrière moi comme s'il y avait des salissures... En tout cas, on l'a compris comme ça!

*M. Daniel Sormanni* (MCG). Mais non! Qu'est-ce que tu racontes?

*M. Sylvain Thévoz*. Je pense que c'est une erreur de penser qu'il s'agit ici d'une affaire personnelle. Cette problématique – M. Barazzone et, surtout, M. Kanaan ont eu le loisir de le souligner – concerne évidemment tous les Genevois, toutes les Genevoises et tous les partis siégeant dans cette enceinte. On ne peut pas l'évacuer aussi simplement que ça! J'ai été très attentif aux propos de MM. Bertinat et Brandt, mais il ne s'agit pas ici d'une question personnelle, je le répète, car les problèmes de la nuit touchent toute la population de notre ville.

Je fais une incise à propos de l'ouverture nocturne des *shops* de stations-service. Tout à l'heure, M. Brandt mettait en doute la cohérence des positions du Parti socialiste, à la fois opposé à l'ouverture des *shops* la nuit et favorable à l'extension des horaires d'accueil et de travail de l'administration publique... Les socialistes ne voient pas là d'incohérence. Ce sont deux problématiques différentes: ouvrir les magasins la nuit de manière un peu sauvage, sans contrôle sur le travail des employés, pour pousser les gens à la consommation alimentaire – ou autre – n'est pas la même chose que vouloir une administration réactive, dynamique, qui réponde aux vrais problèmes de la ville et de la société.

Le Parti socialiste est tout à fait clair: il refuse l'ouverture des *shops* de stations-service et autres commerces la nuit, mais il soutient une administration travaillant de nuit selon un règlement bien défini, avec des indemnités supplémentaires pour les heures nocturnes, bien sûr. Tout cela sera négocié avec les syndicats.

Quant à M. Bertinat, je pense qu'il fait erreur en réduisant le monde de la nuit à une affaire d'activités festives et de divertissement. La nuit est bien plus que cela, M. Kanaan l'a rappelé à juste titre. Il s'agit maintenant de mettre tous les partenaires autour de la table et d'aller de l'avant pour une vraie vie nocturne en ville, laquelle vit déjà – qu'on le veuille ou non – vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

**M. Pascal Holenweg** (S). Chers collègues, puisqu'on a rouvert la discussion, je peux prendre le risque de vous ennuyer en me répétant un peu... La motion

M-1033 a sans doute bien des défauts – toutes les motions en ont! – mais je n’ai entendu personne, au cours des interventions qui m’ont précédé depuis le début de ce débat, nier l’existence d’une problématique de la nuit, quelles que soient les questions que l’on se pose à ce propos et la manière dont on aborde la question. J’insiste: qu’il y ait une problématique de la nuit en général – et une problématique de la nuit à Genève en particulier – je n’ai entendu personne le nier. Ou alors, je m’étais endormi, faute de m’être levé trop tard!

Je n’ai entendu personne non plus prétendre que l’étude de la motion M-1033 avait été menée avec tout le sérieux et les scrupules nécessaires. C’est la raison pour laquelle j’ai proposé – et je propose encore – de renvoyer cette motion en commission pour étude supplémentaire et, surtout, pour auditions supplémentaires, notamment du Grand Conseil de la nuit, des conseillers administratifs et des administrations municipales concernées par cette problématique – c’est-à-dire essentiellement celles du conseiller administratif Barazzone et du maire Sami Kanaan – afin que nous ayons un débat un peu plus documenté que celui de ce soir.

Le champ de la problématique est assez précis, en ce qui concerne notre municipalité. J’ai dit tout à l’heure que Genève vivait la nuit; cette vie nocturne se déroule essentiellement sur le territoire de notre commune, pour des raisons d’ordre topographique, historique et social. Le Canton se reporte sur la Ville pour tout ce dont il a besoin la nuit. C’est la raison pour laquelle il est indispensable que la discussion ait lieu en Ville de Genève. Or, l’institution politique qui représente la Ville de Genève n’est pas le Grand Conseil, mais le Conseil municipal. Voilà pourquoi la problématique de la nuit a surtout été empoignée par le Conseil municipal et par le Conseil administratif de la Ville de Genève, et non par le Grand Conseil et le Conseil d’Etat, ou par les administrations municipales et les exécutifs des autres communes.

J’exprime donc à nouveau ma demande de tout à l’heure: renvoyons la motion M-1033 à la commission des arts et de la culture. Si quelqu’un propose la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication, je n’ai pas d’objection – de toute façon, les auditions seront les mêmes. Mais il faut procéder au renvoi de cette motion dans une commission à qui nous donnerons le mandat – avec l’espoir qu’elle le respectera – de faire son travail mieux que la commission des finances, notamment en auditionnant le Grand Conseil de la nuit et l’administration municipale des départements des magistrats Barazzone et Kanaan.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)*

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, j'aimerais tout d'abord apporter une précision: je n'ai jamais dit qu'il fallait nettoyer après le passage de mon collègue Sylvain Thévoz! Ce serait honteux! Je n'ai jamais dit cela! Je le côtoie depuis trois ans et demi, je m'en serais aperçu, depuis lors... J'ai dit qu'il fallait généralement passer derrière la plupart des personnes qui animent la nuit et qu'il a cités car, une fois qu'ils ont fini leurs frasques, il est nécessaire de nettoyer les lieux.

On le constate à de nombreux endroits sur le territoire de la commune de Carouge, le dimanche matin. J'ai cité aussi le chemin de la Gravière... C'est une réalité! Il faudra résoudre ce problème. En revanche, j'admets que l'on ne réduise pas le monde de la nuit à ce genre de faits. J'ai toujours dit qu'il devait y avoir de la place pour celles et ceux qui veulent fêter et s'en donner à cœur joie durant la nuit – mais il faut quand même fixer un cadre à respecter.

De ce point de vue, je ne peux pas suivre la ligne politique de M. le maire Kanaan. Dans cette affaire, il propose une gestion propre à la gauche, soucieuse de défendre les minorités; en effet, les jeunes dont il a évoqué la situation ne constituent pas la majorité de la population de notre commune!

Il y a un réel problème de cohabitation. Le territoire municipal étant très urbanisé, les lieux où un public nombreux se réunit pour des concerts, par exemple, causent forcément des nuisances à la population genevoise – c'est-à-dire à la majorité de la population, à celles et à ceux qui voudraient dormir la nuit pour récupérer après une semaine de travail souvent difficile. Ces gens-là doivent pouvoir bénéficier d'une fin de semaine paisible, afin d'être en forme le lundi matin.

Il s'agit donc de trouver des lieux appropriés à la vie nocturne et, peut-être, certaines mesures d'encadrement. Mais de là à venir chambouler les habitudes de l'administration en révisant complètement ses horaires, il y a un pas à franchir que je juge fondamentalement problématique. Ce serait donner le signal d'un gros changement à l'égard de la société, puisque la fonction publique aurait alors pour mission d'encadrer les différents acteurs de la vie nocturne. A mon avis, il serait tout à fait hors de propos d'en arriver là.

Certes, cette approche du problème correspond parfaitement à la vision socialiste de la société, qui n'est absolument pas celle de l'Union démocratique du centre. Pour notre part, nous aimerions que chaque personne soit responsable et qu'il ne faille pas seconder les amusements nocturnes par tout un staff de fonctionnaires dont on aurait modifié les horaires de travail – ce qui aurait un coût. Si ces fonctionnaires doivent travailler le soir ou la nuit, ils ne seront bien évidemment pas rétribués de la même manière que s'ils travaillent de 8 h à 17 h.

La motion M-1033 pose donc un grave problème de fond. Nous la refuserons pour signifier que nous entendons bel et bien le régler, mais pas en chamboulant

complètement les structures de la fonction publique municipale. Si la vie nocturne pose problème, il faut trouver d'autres solutions que l'encadrement suggéré ici.

**M. Sami Kanaan, maire.** Monsieur Bertinat, vous m'incitez à intervenir à nouveau dans ce débat en soi très intéressant, car vous avez apparemment mal compris mes propos – ou peut-être me suis-je mal exprimé tout à l'heure.

Tout d'abord, je vous informe qu'il y a déjà pas mal de fonctionnaires cantonaux et municipaux qui travaillent la nuit – ou très tôt le matin. Comme l'a signalé M. Barazzone, les policiers municipaux en font partie, de même que les employés du Service Voirie – Ville propre, dont l'horaire commence à 4 h, bien avant l'aube. Une partie des travailleurs sociaux hors murs travaillent tard le soir, ce n'est pas un scoop! Il s'agit donc d'une orientation et d'une évolution naturelles de l'administration municipale. Bien sûr, on peut discuter de nombreux points comme la santé des travailleurs, à laquelle nous essayons d'être attentifs. Quoiqu'il en soit, la discussion est déjà lancée.

J'en viens à la politique de gauche critiquée par M. Bertinat. Monsieur le conseiller municipal, peut-être que, selon votre échelle à vous, M. Barazzone est aussi à gauche? Je ne sais pas... Ce matin encore, notre exécutif a traité un courrier émanant d'une régie privée – je connais les gérants, c'est tout sauf des gens de gauche! – qui nous demande à nous, Conseil administratif, de placer des médiateurs sociaux autour de l'Usine. Quel est le rapport avec la gauche? On n'attend pas de la collectivité publique qu'elle ait toutes les solutions ou que des fonctionnaires règlent tous les problèmes, mais qu'elle intervienne quand il le faut.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure: le mot «administration» dans l'intitulé de la motion M-1033 est trompeur. Ce qui est important, c'est la politique de la nuit. Voilà comment je comprends ce texte. Il me semble qu'on l'interprète trop littéralement, en donnant au terme «administration» le sens de «fonctionnaires».

L'exécutif de la Ville de Genève discute souvent avec celui de la Ville de Carouge, où la vie nocturne est assez développée, de la problématique de la nuit. De manière générale, nous aimerions trouver avec le Canton un modus vivendi pour que les services publics genevois aient une action cohérente. Je ne parle pas uniquement de la collaboration entre police cantonale et police municipale, qui fonctionne déjà mieux qu'avant, mais de l'ensemble des services. Je l'ai dit, la réponse aux problèmes de la nuit ne peut être que collective, en partenariat avec les principaux acteurs concernés – aussi bien ceux qui sont actifs que les gens qui dorment, dont M. Bertinat a parlé. Mais j'en ai parlé aussi! Leur besoin est légitime!

Cependant, si l'on oppose frontalement les gens qui dorment à ceux qui travaillent ou à ceux qui sortent le soir, c'est la mort! Cela ne fonctionnera pas! Il faut trouver des solutions nuancées et c'est sous cet angle que nous comprenons la motion M-1033. Je le répète une fois encore, elle n'est peut-être pas formulée de manière idéale – mais c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles le Conseil administratif invite le Conseil municipal à la renvoyer en commission.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Monsieur le maire, vous venez de nous parler d'un récent courrier adressé au Conseil administratif par des promoteurs privés qui demandent une aide municipale aux abords de l'Usine. Il est vrai que l'Usine pose problème. Quel problème? C'est simple: il s'agit d'une infrastructure subventionnée qui reçoit des montants tout de même assez impressionnants pour faire de la culture alternative – et maintenant, il faudrait encore payer des fonctionnaires pour la surveiller! C'est hallucinant! Voilà où le bât blesse, Monsieur Kanaan: vous voulez toujours plus! Une certaine gauche veut davantage d'établissements ouverts la nuit, mais il faut ensuite faire travailler l'administration pour surveiller les irresponsables qui commettent des incivilités à ces heures-là! J'en passe, et des meilleures!

Mesdames et Messieurs, on est en train de marcher sur la tête! En première partie de débat, j'ai entendu émerger la problématique de la sécurité. En effet, des problèmes de sécurité et d'incivilité se posent depuis quelque temps, vu la nouvelle manière de s'adonner à un certain type de divertissements nocturnes, pour le dire de manière polie et diplomatique. Comme l'a souligné mon collègue Bertinat, il y a trente ans, on ne voyait pas toutes ces incivilités récurrentes et régulières. Aujourd'hui, les gens qui font la fête laissent leur chenil derrière eux, ils jettent tout par terre et ne ramassent pas leurs bouteilles! Ils n'en ont rien à faire, ils ne respectent plus rien, personne ne compte à leurs yeux. Il y a trente ans, ce genre d'attitude n'existait pas ou était très rare. Aujourd'hui, c'est un fait – et un fait que vous acceptez, sur les bancs de la gauche!

*M. Pierre Gauthier* (EàG). C'était bien pire avant, les mecs se shootaient dans les allées des immeubles!

*M. Pascal Spuhler*. Monsieur le président, pouvez-vous demander à M. Gauthier de me laisser finir? Il dira tout ce qu'il voudra après! Merci, Monsieur Gauthier, vous êtes bien aimable! Pour ma part, je pense qu'il y a une grande confusion dans la manière de la gauche d'aborder cette problématique, car elle confond la culture – alternative, moderne, classique... bref, la Culture avec un C majuscule – et l'amusement. Tout le monde a envie de s'amuser, de profiter de son

temps, de boire un verre, d'aller danser... Mais, aujourd'hui, tout cela se fait sans respecter les autres! Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises: ce qui m'indispose et m'énerve prodigieusement, c'est l'irrespect continu dont font preuve les gens qui pensent que boire un verre leur donne le droit d'emmerder les autres!

Comme je le rappelais en préambule, la problématique de la sécurité émerge peu à peu de celle de la nuit. Aujourd'hui, on s'étonne qu'il faille des autorisations pour les agents de sécurité travaillant dans les boîtes de nuit, les clubs et autres établissements du même genre. La loi sur la profession d'agent de sécurité privé date de 1985. Elle n'est donc pas nouvelle! Et on s'étonne, aujourd'hui, qu'il faille appliquer la loi! Cela ne date pas d'hier!

En 1985, ladite loi définissait un cadre pour les missions des agents de sécurité professionnels. Elle concernait notamment les entreprises de sécurité engagées pour surveiller un club, une discothèque, un café... ou une usine, par exemple. Une autre catégorie d'agents était concernée aussi; je ne me rappelle pas laquelle, mais ce n'est pas important dans ce débat.

A l'époque, les clubs avaient tendance à contourner la notion d'«agents de sécurité», sous prétexte que ce personnel-là n'intervenait pas vraiment pour régler des problèmes sécuritaires. Il est vrai que ce n'était pas le coup de poing tous les soirs! Ils jouaient plutôt les portiers qui ouvraient la porte gentiment pour accueillir les gens ou, éventuellement, ils vendaient des tickets d'entrée... Leur travail n'était pas vraiment celui d'un agent de sécurité. On a passé sur cette problématique.

Les années passant, les incivilités se sont généralisées; preuve en est le débat de ce soir. Ces employés privés ne sont plus de simples portiers, mais ils sont devenus de véritables agents de sécurité. Or, ils sont tenus d'être au bénéfice d'une autorisation de travailler – dans le cadre d'une société privée ou d'une entreprise. La loi existe, elle est tout simplement mise en vigueur.

Le Concordat romand sur les entreprises de sécurité, signé au début de l'année 2013, sauf erreur, précise certaines missions, dont la surveillance d'événements sportifs tels les matches de football. On sait l'ampleur que prennent les questions de sécurité dans ce contexte, mais également dans le cadre d'autres manifestations publiques.

La problématique de la nuit est aussi concernée. En effet, la vie nocturne est devenue un véritable problème, alors qu'auparavant il suffisait de faire intervenir la police conventionnelle. Actuellement, non seulement la présence de la police municipale est nécessaire, mais on a aussi besoin d'engager des chuchoteurs, des médiateurs, des travailleurs sociaux hors murs... Sans compter le Service Voirie – Ville propre, qui doit passer devant toutes les entrées d'immeuble pour nettoyer, étant donné ce qui se passe pendant la nuit. La situation est donc réellement problématique.

La sécurité est désormais une nécessité, également sur le plan professionnel. On ne peut plus se contenter de s'en occuper à la petite semaine. Il me paraît tout à fait normal que le personnel de sécurité qui travaille de nuit dans les établissements publics ait reçu une formation adéquate et soit compétent.

Mesdames et Messieurs, puisque la gauche aimerait rediscuter de la motion M-1033 pour pouvoir l'aborder sous un autre angle, en vertu de tout ce qui a été dit ce soir et de ce que je viens de rappeler au cours de cette intervention, je demande formellement le renvoi de cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. En effet, c'est elle qui traite les questions d'incivilité et d'insécurité, notamment en matière de vie nocturne. Ici, ce n'est pas une affaire de culture, mais de comportement!

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Tout à l'heure, nous avons écouté avec la plus grande attention les interventions de MM. Kanaan et Barazzone. On ne peut que se féliciter qu'il existe bel et bien une approche réelle de la problématique de la nuit, il faut en convenir. Cependant, dans le discours des deux magistrats, je ne retrouvais absolument pas les propos de la motion M-1033; j'avais l'impression qu'ils parlaient d'autre chose!

Quoi qu'il en soit, ce texte est mal fichu, la gauche devrait l'admettre. En principe, on shoote ce genre d'objets qui relèvent de la politique politicienne – j'ose le dire! Le Parti démocrate-chrétien continuera à se baser sur les promesses de nos magistrats Kanaan et Barazzone et sur leur évaluation de la situation. D'ailleurs, ils n'ont pas besoin de cette motion pour aller de l'avant. Vous le savez très bien, Monsieur le maire! Vous n'avez pas besoin d'une motion pour faire votre travail, en concertation avec votre collègue Barazzone...

Toutefois, nous ferons un effort pour aller dans votre sens en axant notre examen de la motion M-1033 sur la culture. Pour cette raison, nous voterons son renvoi à la commission des arts et de la culture. Nous espérons qu'elle en reviendra dûment amendée car, pour l'heure, sa formulation initiale est inacceptable.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Je serai très bref, car nous souhaitons aussi que la motion M-1033 soient traitée dans l'une des deux commissions mentionnées, que ce soit celle des arts et de la culture ou – pourquoi pas? – celle de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Notre groupe s'était abstenu lors du vote de la commission des finances, car nous estimions que le renvoi de cette motion à la commission en question était un choix malheureux.

En effet, ce texte mérite un examen approfondi. De vrais problèmes se posent, comme ma collègue de parti M<sup>me</sup> Scheller l'a souligné tout à l'heure. Tout le

monde est concerné. Il faut apprendre à gérer les problèmes – et les opportunités aussi – liés à la vie nocturne. La Ville doit s’y efforcer à l’aide des services municipaux compétents.

Pour ces raisons, nous soutiendrons le renvoi de la motion M-1033 à l’une ou à l’autre des deux commissions proposées pour son réexamen approfondi – celle qui remportera la majorité des voix nous conviendra.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR).** J’interviens au sujet du renvoi de la motion M-1033 en commission. Nous aurions plutôt tendance à refuser cette procédure. Pourquoi? On l’a dit et redit: la formulation de cette motion est imprécise; de plus, elle ne propose pas de solution. Si les amendements espérés par certains sont déposés en commission, l’idée de base qui sous-tendait le texte initial ne sera pas respectée.

Par conséquent, si vraiment il y a une volonté claire et affichée d’agir pour le monde de la nuit, si vraiment certains considèrent que les magistrats ne feront pas leur travail autrement et qu’ils ont absolument besoin d’un texte du Conseil municipal pour agir – ce dont nous doutons fortement – nous attendons plutôt qu’un nouvel objet mieux formulé soit déposé.

Cependant, je ne crois pas qu’une telle impulsion soit nécessaire à notre exécutif. En tant que membre de la commission des arts et de la culture, je suis bien placée pour savoir que, lorsque nous demandons un compte rendu de ce qui se fait et de l’avancement des dossiers, les documents requis nous sont transmis très rapidement. Il est beaucoup plus simple de fonctionner ainsi que de déposer des motions comme celle-là, qui relève plus de la bien-pensance que d’autre chose.

De plus, elle ne tient absolument pas compte des conditions que sa réalisation impliquerait pour les riverains. A aucun moment il n’en est question! Sans compter que le personnel obligé de travailler la nuit se verrait privé de la possibilité d’avoir une vie de famille normale, par exemple. Ces personnes-là seraient affectées par les mesures que prévoit la motion M-1033, laquelle ne garantit rien de sûr à cet égard. Il est toujours risqué de déposer de tels objets, car on a toutes les chances de se voir renvoyer sa copie pour qu’on la révise et la propose à nouveau après l’avoir correctement formulée.

Le Parti socialiste, à la base, veut agir en faveur du monde de la nuit – mais je pense qu’il est en train de faire tout le contraire! Il reste très vague dans ses demandes et ne tient compte ni des habitants, ni des familles, ni d’un certain nombre de critères. Bien sûr, cela nous dérange! Si l’on veut aller de l’avant avec la problématique de la nuit, soit on propose une politique claire, soit on s’abstient de déposer des motions et on demande directement au magistrat où il en est.

Motion: mettre en place une véritable politique de la nuit

Pour toutes ces raisons, nous refuserons le renvoi de la motion M-1033 en commission, car cela nous empêcherait d'avoir ne serait-ce qu'un minimum d'efficacité. Etant donné que nous critiquons le flou de ce texte, nous risquerions bien de critiquer aussi le flou du travail effectué en commission sur la base d'un tel document, dépourvu de fondement clair. J'ajoute encore que nous sommes amusés d'entendre un certain parti qui, hier, vantait la différence, affirmer aujourd'hui que la différence n'est pas bonne et qu'il rejettera la motion M-1033. Vous savez de qui je parle, Mesdames et Messieurs! A nos yeux, c'est une raison de plus qui justifie notre refus du renvoi en commission.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** J'aimerais relever quelques éléments concernant ce débat. Certains font état du désordre généré par le monde de la nuit. Il semblerait que, pour eux, il s'agisse uniquement de dénoncer une certaine forme de désordre attribuée à un certain type de vie nocturne et de festivités. A vos yeux, chers collègues des bancs d'en face, il y a en effet des événements festifs d'un autre genre – les Fêtes de Genève, par exemple – qui ne causent apparemment ni désordre ni déchets...

J'aimerais également évoquer le fait que la population plébiscite une extension des horaires d'ouverture des piscines. Je pense aussi à la motion M-1026, cosignée par le Parti libéral-radical, qui demande l'élargissement de l'ouverture des musées genevois. Tous ces projets impliqueraient un réaménagement des horaires de travail des employés concernés, dans les piscines comme dans les musées, alors qu'ils suivent actuellement un horaire diurne standard. En ce sens, on fait fausse route en refusant de débattre de la motion M-1033, voilà pourquoi le Parti socialiste demande son renvoi à la commission des arts et de la culture.

**M. Denis Menoud (HP).** Je viens de relire la motion M-1033. Franchement, c'est du pipeau! On brasse de l'air! Et voilà que le maire de Genève nous parle d'une politique de la nuit... Mais est-ce qu'il y a une politique de la journée? Une politique du week-end? Une politique des jours fériés? Une politique... je ne sais pas, moi... des cuisines scolaires? Là, peut-être que oui.

Quant aux prétentieux qui n'osent même pas s'impliquer en leur nom et qui se disent collectivement «Grand Conseil de la nuit»... Grand Conseil... C'est un organe élu, en principe! C'est qui, cette bande de guignols?

**Le président.** Monsieur Menoud, j'aimerais que vous restiez poli.

*M. Denis Menoud.* C'est des guignols, Monsieur le président! (*Applaudissements et brouhaha.*)

**Le président.** Monsieur Menoud, je vous donne cet avertissement en toute amitié.

*M. Denis Menoud.* Monsieur le président, je suis prêt à vous faire un exposé sur le théâtre lyonnais de Guignol, sans oublier son complice Gnafron! Alors, parlons des Gnafrons de la nuit! Ils sont encore plus bobets que Guignol qui, lui, était malin...

Quand on voit qu'il y a maintenant un Grand Conseil de la nuit, on se demande: pourquoi pas un Grand Conseil des vacances? Un Grand Conseil des jours fériés? Tout cela n'a ni queue ni tête, Mesdames et Messieurs! On veut ici faire travailler les services de l'administration municipale la nuit pour quelques poivrots! Bon, j'admets qu'il n'y a pas que des poivrots, leur nombre augmente graduellement à partir d'une certaine heure...

Quoi qu'il en soit, jusqu'à preuve du contraire, la majorité des citoyens a le droit de dormir la nuit! On a le droit d'avoir une vie privée la nuit, sans être enquiquinés par des abrutis qui sont complètement bourrés! Je ne vois pas pourquoi il faudrait subir ça! On a le droit d'avoir une vie discrète, la nuit. Qu'est-ce qui vous prend de vouloir enrégimenter les gens dans un système typiquement soviétique? On voit ce que cela a donné ailleurs!

Certains membres du Conseil municipal sont intervenus tout à l'heure pour dire qu'ils voulaient mettre en place une espèce de petit cocon protégeant les gens qui sortent le soir. Mais qu'ils assument, ces gens-là! La liberté individuelle, c'est quoi? S'ils ne veulent pas sortir, qu'ils restent à la maison! S'ils ne supportent pas de boire un verre, qu'ils arrêtent de boire! Qu'est-ce que c'est que cette histoire? On devrait tout à coup mobiliser l'administration municipale pour une infâme minorité – ou plutôt infime, pardon! Je rectifie mon propos avant que vous ne le fassiez vous-même, Monsieur le président... Il s'agit donc d'une infime minorité qui cause des nuisances, face à tous les citoyens qui ont le droit de dormir la nuit.

Sur les bancs de la gauche, de doctes biologistes nous expliquent que l'homme est non pas transgenre, en l'occurrence, mais plutôt transnuit ou transjour... Ce qui signifie que l'humain serait fait pour vivre soit la nuit soit le jour, comme si l'on opposait la catégorie des personnes qui vivent la nuit à celle des personnes qui vivent le jour. C'est le délire total! On dit que les hommes viennent de Mars et les femmes de Vénus – mais alors vous, à gauche, vous venez d'où? Vous venez de Jupiter, pour faire de pareilles propositions! Franchement, ce débat est

une pantalonnade, une bouffonnerie dont seul le Conseil municipal de la Ville de Genève est capable.

Un autre problème se pose encore: on nous dit que l'administration municipale doit être proche des citoyens. Qu'est-ce que cela veut dire? Il est vrai que les bureaux de l'administration ouvrent le matin à 9 h et que, à 16 h, c'est déjà fini! Cela oblige les gens qui doivent se rendre à un guichet municipal à prendre congé pour pouvoir le faire. De fait, c'est donc l'administration qui considère la population comme étant à son service, et non l'inverse. Je peux vous le dire, Mesdames et Messieurs, puisque j'ai moi-même travaillé à la Ville de Genève; eh bien, quand j'ai voulu mettre en avant le fait que c'était à l'administration de servir les contribuables et les concitoyens, je vous assure que ce fut la levée de boucliers générale!

On nous parle de politique de la nuit, notamment dans le domaine du social. Mais avant de demander l'ouverture nocturne des bureaux municipaux, il faudrait déjà faire en sorte qu'ils soient ouverts jusqu'à 19 h, tout simplement! Que le citoyen lambda puisse y recourir en dehors de ses heures de travail, sans être obligé de prendre un jour de congé. Pourtant, de très nombreux services publics fonctionnent ainsi!

Pourquoi la gauche, qui se prétend proche du peuple, ne soulève-t-elle pas la question? Mais non, elle préfère préserver des espèces de minorités étrangères... Évidemment, depuis qu'elle a abandonné la lutte des classes, elle ne sait plus où trouver du grain à moudre pour faire l'intéressante! On sait bien de quoi il s'agit: c'est le genre mariage pour tous, LGBT... J'en passe, et des meilleures!

Pour ma part, j'en appelle à la sagesse du Conseil municipal: ne votons pas le renvoi en commission d'une absurdité pareille! C'est à la poubelle qu'elle doit aller, terminé!

**M. Alfonso Gomez** (Ve). La motion M-1033 est un peu ambiguë, comme cela a été dit précédemment, mais elle a tout de même le mérite – le débat de ce soir en est la preuve – de soulever le problème assez grave du bruit et de la vie nocturne.

Je rappelle que les Verts ont déposé le mois dernier la motion M-1151 sur les nuisances dans les quartiers; nous avons même demandé l'urgence, mais elle a été refusée. Quoi qu'il en soit, nous y reviendrons certainement, car les interventions des uns et des autres, ce soir, montrent bien qu'il s'agit d'un problème relativement grave pour nos concitoyens.

En l'occurrence, il s'agit de traiter la motion M-1033 en la réexaminant de manière approfondie. Telle est la raison pour laquelle les Verts proposent son renvoi à la commission des arts et de la culture. Certains l'ont souligné tout à l'heure:

Motion: mettre en place une véritable politique de la nuit

il faut discuter de certains lieux publics ouverts la nuit. Je ne pense pas seulement à l'Usine, mais aussi au Bypass, au Bar à Whisky Club ou à d'autres endroits du même genre.

Il est normal que des problèmes se posent. En tant que responsables politiques, nous devons les traiter – mais pas en les mettant sous le tapis et en feignant d'ignorer qu'il y a des gens qui s'amuse, qui sortent ou même qui travaillent le soir, comme semble le faire mon préopinant. Il ne faut pas croire que c'est là une manière d'éradiquer les problèmes. Non, ils existent! Il y a une vie nocturne à Genève et il faut que les autorités politiques – c'est-à-dire nous-mêmes – s'en soucient.

La grande majorité de la population souffre des nuisances sonores nocturnes, car il n'existe pas encore de politique concrète sur ce plan. Pour ces raisons, nous soutiendrons le renvoi de la motion M-1033 à la commission des arts et de la culture.

**M. Pierre Rumo** (EàG). Tout d'abord, il faut bien dire que le texte de la motion M-1033 est très mal ficelé. Pourquoi est-il question de collaborateurs scientifiques? L'audition de M<sup>me</sup> Sumi en commission des finances n'a pas apporté beaucoup d'éclaircissements à ce sujet. A la page 2 du rapport M-1033 A, on lit que les motionnaires «voudraient que le Conseil administratif charge un certain nombre de ses employés, notamment ses collaborateurs scientifiques proches, de plancher sur des solutions de mieux vivre ensemble». Je ne sais pas vraiment ce que cela signifie... En tout cas, on ne voit pas pourquoi les collaborateurs scientifiques seraient spécialement affectés à la vie nocturne.

L'invite même de la motion est formée d'une longue phrase que je dois lire, car je ne parviens pas à la mémoriser – mais je n'en citerai qu'un extrait. Elle stipule que le Conseil municipal demande au Conseil administratif «de mettre en place une véritable politique nocturne en accord avec le programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève (Engagements d'Aalborg)». Je me demande ce que vient faire le développement durable dans la problématique de la vie nocturne! Et à plus forte raison les Engagements d'Aalborg!

Quant au Grand Conseil de la nuit, son titre fonctionne comme un très bon slogan en matière de communication – quelqu'un l'a déjà dit – mais il est vrai que l'on peut se demander quelle est la légitimité de cette instance dont les membres ont été cooptés ou, du moins, spécialement choisis. Je crois savoir, en tout cas, qu'en cas de démission de l'un d'entre eux son remplaçant est désigné par cooptation.

Pour en revenir à la formulation de la motion M-1033, on pourrait reprendre l'expression du général de Gaulle: «C'est du volapük!» Il qualifiait ainsi le charabia venant de la Commission européenne de Bruxelles. Eh bien, en lisant cette motion, on a un peu l'impression que c'est du volapük!

Comme on l'a déjà relevé, les services de l'administration ouvrent généralement tôt le matin et ferment vers 15 h 30 ou 16 h, mais ils restent souvent ouverts entre midi et 14 h. C'est une nouvelle habitude, prise notamment à l'Office cantonal de la population et des migrations, ainsi qu'à l'Office cantonal des poursuites et des faillites. Les gens se sont accoutumés à s'y rendre entre midi et 14 h.

Nous estimons que les nuisances sonores sont un problème très important pour les habitants de la ville de Genève, notamment dans certains quartiers comme Plainpalais ou les Eaux-Vives. J'ouvre une petite parenthèse à ce propos. Il y a quelques semaines, *Libération*, le journal français des socio-libéraux bobos, consacrait 8 pages à Paris la nuit en se lamentant sur le fait qu'il n'y avait plus de «Paris by night» et que la vie nocturne dans la capitale devenait de plus en plus faible et médiocre.

En tout cas, ces pages de *Libération* montraient bien que les autorités françaises – municipales ou gouvernementales, notamment le préfet de police – sont beaucoup plus sévères avec les établissements publics que nous ne le sommes à Genève. De nombreux établissements parisiens ferment parfois pendant plusieurs semaines, voire pendant plusieurs mois, lorsque les autorités considèrent qu'ils provoquent des nuisances sonores nocturnes.

Sur ce plan, il me semble que l'on ne peut pas se plaindre d'avoir des autorités trop sévères, à Genève! Aussi bien M. Kanaan que M. Barazzone me paraissent assez «libéraux» en la matière et je ne crois pas qu'il y ait chez nous d'établissements publics qui aient dû fermer pour avoir causé des nuisances sonores nocturnes.

Dans un article paru ces derniers jours, la *Tribune de Genève* affirmait que le bruit la nuit était souvent le fait des motos, davantage même que des voitures. Je l'avais déjà dit lorsque nous débattions de la situation à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Il faudrait donc se pencher sur la question des nuisances dues aux véhicules, en particulier aux motos.

Dans ce contexte, le groupe Ensemble à gauche demande instamment que les habitants ne soient pas oubliés lorsque l'on parle de la vie nocturne; ils ont droit au sommeil! Le journal *Libération* qualifiait de «lobby des endormis» les citoyens qui veulent dormir la nuit. Aux yeux de ces journalistes, le plus important semble être de faire la fête!

Pour en revenir à la motion M-1033, même si son texte nous paraît singulièrement mal ficelé, nous sommes d'accord de la renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, de préférence – ou à la commission des arts et de la culture, qui nous paraît cependant moins appropriée.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les trois personnes encore inscrites au tour de parole, dont le maire, M. Kanaan.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Chers collègues, je viens de relire la motion M-1033. Je ne crois pas être particulièrement idiot, mais je n'ai pas vraiment compris où ses auteurs voulaient en venir... Et cela vaut aussi bien pour ses considérants que pour son invite de dix lignes! Comme vient de le relever M. Rumo, même les Engagements d'Aalborg y figurent... Voilà pourquoi la commission des finances n'a pas pu débroussailler le terrain, on ne sait pas vraiment ce que veulent les motionnaires – eux-mêmes n'ont pas été capables de nous l'expliquer!

La problématique de la nuit présente différents aspects. Il y a effectivement un certain nombre de fonctionnaires de la Ville de Genève qui travaillent la nuit; il s'agit évidemment de la police municipale et du Service Voirie – Ville propre, qui commence son horaire à 4 h du matin. Mais là n'est pas la préoccupation des motionnaires! Ils veulent d'autres acteurs sur le terrain pour encadrer le monde de la nuit.

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, l'activité économique et la vraie vie ne se déroulent pas la nuit, mais le jour! Sans activité diurne, pas d'activité nocturne! Il me semble qu'il vaudrait mieux privilégier cette façon-là de voir les choses. On n'empêche personne de s'amuser la nuit – en tout cas pas moi – mais ces gens ont-ils pour autant besoin d'être encadrés dans leur vie nocturne? Faut-il prendre toutes ces personnes par la main? Est-ce ainsi qu'on résoudra les problèmes? Non! Il faudrait déjà que nous réglions ceux qui se posent durant la journée – et il y en a de sérieux, qui sont d'ailleurs souvent éludés.

La motion M-1033 n'est pas claire et ses demandes – pour ce que nous en avons compris – ne sont pas réalisables. On ne fera pas travailler les experts scientifiques et le reste du personnel municipal la nuit, tout simplement parce qu'ils ne travailleront alors plus la journée! Sans compter qu'il faudra leur verser un double salaire pour les heures nocturnes, selon le statut du personnel. Cette motion ne tient pas debout, elle n'a pas de sens et elle est mal formulée. Mesdames et Messieurs les motionnaires, exprimez vos demandes différemment et revenez nous les présenter sous la forme d'une autre motion! La motion M-1033, nous la refuserons!

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Je dirai encore quelques mots sur cette motion, que M. Rumo a bien décortiquée. Force est de constater qu'il faut la refaire, Mesdames et Messieurs! Soyez plus précis dans ce que vous demandez!

J'aimerais encore insister sur un point que j'ai déjà évoqué dans mon intervention précédente. Puisque le monde vit vingt-quatre heures sur vingt-quatre, on pourrait effectivement s'inquiéter de ce qui se passe la nuit. Or, vous avez tendance à ne vouloir parler que de la culture – c'est-à-dire surtout de la culture alternative, que vous entendez promouvoir. Je le répète, j'établis pour ma part une distinction entre la culture et l'amusement.

Mais si on vous propose d'ouvrir les commerces un peu plus tard le soir ou le week-end, alors là... surtout pas! Pour vous, c'est tabou! Il faudrait savoir, Mesdames et Messieurs! Comment pouvez-vous demander des services administratifs actifs en soirée et davantage d'animation la nuit, tout en refusant l'ouverture prolongée des commerces? Je ne comprends pas. Et pourtant, le monde vit vingt-quatre heures sur vingt-quatre... C'est un constat.

Tout à l'heure, j'ai fait un petit coup d'esbroufe en demandant le renvoi de la motion M-1033 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. En effet, je voyais que tout le monde voulait se précipiter pour la renvoyer à la commission des arts et de la culture et je sais bien que, si c'est elle qui s'en charge, il y a de fortes chances pour que la motion soit acceptée au final. Voilà pourquoi, en cas de renvoi, je préférerais la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Mais nous refuserons carrément cette motion car, à nos yeux, le texte est mal foutu et la demande trop imprécise. Je pense que ses auteurs peuvent très bien la reformuler différemment et en faire un autre objet.

**M. Sami Kanaan, maire.** Ce débat pourrait continuer une bonne partie de la nuit... En matière de politique de la nuit, c'est assez adéquat! Plus sérieusement et brièvement, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif n'a effectivement pas besoin de la motion M-1033 pour poursuivre son travail dans ce domaine, vous l'aurez compris. Nous continuerons à collaborer avec les partenaires de terrain et le Grand Conseil de la nuit.

A ce sujet, certains propos que j'ai entendus tout à l'heure montrent bien qu'il y a un cruel besoin d'information. Il est vrai que le Grand Conseil de la nuit n'est pas une instance élue, mais je crois que tous les groupes représentés dans ce parlement chantent les vertus de la société civile et des partenariats sociaux. Or, il s'agit justement d'un regroupement des opérateurs de la nuit les plus divers – de l'Usine au Bypass, en passant par le Moulin Rouge et le Chat Noir, comme je le mentionnais précédemment – qui ont des intérêts communs. On voit bien qu'ils se retrouvent sur ce plan, au-delà de leurs différences.

Monsieur Spuhler, je vous donne raison sur un point: la culture et la vie nocturne ne sont pas forcément la même chose. Les deux notions se recoupent en

Motion: mettre en place une véritable politique de la nuit

partie, mais elles ne désignent pas toujours des réalités identiques. La politique de la nuit vise un champ bien plus vaste que la seule culture, et bien plus vaste aussi que les sorties nocturnes de la population ou le sommeil de ceux qui dorment. Nous ne cherchons pas de solution miracle, mais nous continuerons à travailler à cette problématique.

A mon avis, si le Conseil municipal refuse la motion M-1033, il donnera un message très négatif aux citoyens concernés de près ou de loin par la vie nocturne. Même si ce texte est peut-être mal formulé, Mesdames et Messieurs, en votant non vous risquez de donner l'impression que le débat est clos. Or, ce n'est pas le cas! Il y a une vraie préoccupation là autour, actuellement, et aussi pas mal de tensions. Je confirme que, de gauche ou de droite, les opérateurs économiques, les associations d'habitants, les jeunes et les moins jeunes, les gens qui veulent dormir et ceux qui aimeraient faire la fête nous contactent quasiment toutes les semaines. Le monde de la nuit est probablement l'un des sujets pour lesquels l'administration municipale est la plus sollicitée, en ce moment.

J'espère qu'un autre texte municipal en parlera, non parce que le Conseil administratif en aurait besoin, mais parce que vous êtes les représentants du peuple et que, à ce titre, vous avez un message à donner au peuple sur la manière – divergente ou convergente – d'aborder la problématique. Mais c'est un exercice qui, visiblement, ne marche pas. Pour ma part, je vous rends simplement attentifs au fait que, en refusant la motion M-1033, le Conseil municipal risque de laisser croire à quiconque n'est pas rompu aux arcanes du débat parlementaire qu'il juge cette question inexistante. Et ce serait regrettable!

**Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 43 oui contre 27 non.**

*Mis aux voix, son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 60 non contre 11 oui (1 abstention).*

- 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 24 novembre 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Pierre Rumo, M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Sandrine Burger, Sarah Klopmann et Claudia Heberlein Simo-nett: «Pour la prochaine Semaine de la mobilité: que la Ville de Genève se bouge!» (M-957 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Maria Casares.**

Cet objet a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission s'est réunie les 27 mars et 29 mai 2012, sous la présidence de M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle. La rapporteuse tient à remercier vivement M. Christophe Vuilleumier pour ses excellentes notes de séances.

#### **Rappel de la motion**

Considérant:

- la signature des Engagements d'Aalborg (le numéro 8 en particulier);
- les problèmes endémiques que provoque le trafic motorisé individuel en termes d'encombrement, de bruit et de pollution, avec son lot de conséquences sur la santé publique et la qualité de vie;
- l'importance de faire «bouger les idées» en matière d'habitudes de transport;
- le désinvestissement de la Semaine de la mobilité par la Ville de Genève;
- les 1900 villes d'Europe qui sont actives durant toute la Semaine de la mobilité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité en 2011, en lien étroit avec les associations actives dans le domaine de la mobilité douce, un ambitieux programme qui comprenne notamment des fermetures ponctuelles au trafic individuel motorisé et un budget de communication.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Développée, 2602.

### **Séance du 27 mars 2012**

*Audition de M<sup>mes</sup> Sandrine Burger et Sarah Klopmann, motionnaires*

M<sup>me</sup> Burger commence son intervention par un bref historique au sujet des semaines de la mobilité qui ont débuté en 2002 lors des journées sans voitures. Cette même année, son succès était reconnu mondialement par la participation de 418 villes, en 2010 on comptait 2221 villes. Dès le départ, chaque année la Ville de Genève a organisé cette manifestation mais s'arrête en 2010.

Concrètement, la semaine de la mobilité proposait à l'époque la fermeture de quelques rues pendant deux ou trois jours.

Pour rappel, le programme stratégique Genève ville durable pour 2011-2014 comporte treize objectifs: vision partagée du développement durable, participation, qualité de l'air local, énergie et climat, biodiversité, achats responsables, aménagement du territoire, mobilité, actions communautaires de proximité, économie locale, conditions de travail, culture, coopération.

M<sup>me</sup> Burger informe la commission que les communes de Lancy, Meyrin et Carouge participent à la semaine de la mobilité douce. Les Hôpitaux universitaires de Genève se sont également engagés.

M<sup>me</sup> Klopmann rappelle qu'une forte majorité du Conseil municipal votait une ligne budgétaire pour ces événements et qu'elle a disparu sans que le plénum en soit consulté. Elle regrette d'autant plus sa disparition car des idées nouvelles comme les coursiers à vélo ont émergé à cette période. M<sup>me</sup> Klopmann suggère à la commission de l'aménagement d'auditionner M. Marcel Muehlestein, organisateur de cette manifestation.

Un commissaire demande si cette interruption est due à l'arrivée du conseiller administratif Rémy Pagani. M<sup>me</sup> Klopmann suppose que c'est le cas.

### **Séance du 29 mai 2012**

*Audition de M. Muehlestein, organisateur de ces journées*

M. Muehlestein a mis en œuvre pendant trois ans consécutifs les semaines de la mobilité pour le compte de la Ville de Genève. Cette période était propice à la création et l'avènement de nouvelles idées sur la mobilité. Ces journées avaient un but de sensibilisation et d'informations auprès de la population sur les différentes formes de mobilité.

Un commissaire aimerait connaître le succès de cette manifestation. M. Muehlestein ne peut pas présenter de statistiques à cause des moyens insuffisants qu'il avait. Par contre, une collaboration active avec des partenaires comme Unesco et le TCS est un indice positif.

Un commissaire demande combien de fois s'est déroulé cet événement. M. Muehlestein l'a organisé de 2004 à 2006 et précédemment il en a eu trois autres.

Une commissaire s'interroge sur les raisons de l'interruption de cette organisation. Selon les informations de M. Muehlestein, il y a eu un changement de magistrat et le Conseil municipal n'a plus reconduit le crédit.

Un commissaire aimerait savoir si une partie des événements de la semaine européenne de la mobilité ont été repris par Genève.

M. Muehlestein répond positivement et rajoute que Suisse Energie de l'Office fédéral de l'énergie à Ittigen est chargé de faire la promotion de cet événement. Genève y participe par le biais de la journée Pedibus. A Lausanne, la semaine de la mobilité douce continue à être organisée.

Ce même commissaire demande si la Ville était le seul à assurer le financement de ce cette semaine et propose de reprendre cette manifestation avec le même budget qu'à l'époque.

M. Muehlestein répond que l'organisation de cette semaine a changé; elle a été découpée en plusieurs jours avec une thématique réfléchie pour cibler une partie de la population. Comme, par exemple, une journée gratuite pour les transports publics, La rue est à vous, les plans de mobilité d'entreprise, la santé par le mouvement organisé par les HUG. Le budget était d'un total de 400 000 francs dont 50% était destiné à la communication, le restant étant consacré à la location de matériel, à la gratuité des TPG et aux salaires des étudiants.

La présidente demande si le programme routier Slow Up était en lien avec cette semaine. M. Muehlestein répond négativement. Puis il conclut son intervention en demandant de rétablir la journée du 22 septembre.

### *Discussion*

Plusieurs commissaires sont favorables au rétablissement des journées sans voitures.

D'autres pensent que la motion ne demande rien de nouveau et ne fait qu'enfoncer des portes ouvertes.

Toutefois un commissaire rappelle l'ambition de cette motion, dans laquelle il est demandé au Conseil administratif de mettre sur pied un programme ambitieux sur la semaine de la mobilité. Il relève que l'invite est donc très ouverte et il ne voit pas pourquoi il faudrait s'y opposer.

Un commissaire remarque qu'il y a déjà des fermetures ponctuelles au trafic motorisé. Il déclare donc l'inutilité de cette motion; par conséquent il faudrait la laisser tomber et se concentrer sur la stratégie de piétonisation des rues.

Une commissaire pense que cet événement était un échec. Elle ajoute que le concept est flou. Elle suggère de se focaliser sur «un ambitieux programme».

Un commissaire pense que le débat sur la coexistence sociologique des trottoirs en Ville de Genève est très positif. Il fera émerger des idées novatrices car le transport à Genève est un gros problème et tous les jours des difficultés sont rencontrés.

#### *Vote*

La présidente passe au vote de la motion M-957 qui est acceptée par 6 oui (2 Ve, 3 S, 1 EàG) contre 6 non (2 LR, 2 UDC, 2 MCG).

**Le président.** Je suis assez surpris que cet objet n'ait pas été retiré par ses auteurs. Je tiens à préciser que la Semaine de la mobilité concernée était celle de 2011. Je m'étonne que nous votions en 2014 une motion qui demande de développer l'édition 2011 de la Semaine de la mobilité! Cependant, selon notre règlement, il semble que si personne ne la retire nous devons en discuter. Je ne vois pas ce que nous pourrions en faire... Vous saurez donc, Mesdames et Messieurs, que nous voterons tout à l'heure sur un texte concernant l'année 2011. C'est le retour vers le passé, n'est-ce pas...

La motion M-957 a tout de même recueilli 6 oui et 6 non lors du vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui l'a traitée après l'entrée en vigueur, le 2 juin 2011, du nouveau règlement du Conseil municipal selon lequel une égalité des suffrages en commission équivaut à une acceptation. Cependant, comme la date de son dépôt – le 24 novembre 2010 – est antérieure, l'égalité des voix aurait dû conduire à son refus. On est en pleine schizophrénie! C'est très intéressant... Mais, puisque vous voulez quand même parler de cette motion M-957, Mesdames et Messieurs, je donne la parole à qui de droit.

**M<sup>me</sup> Maria Casares, rapporteuse (HP).** Je m'exprimerai d'abord sur mon rapport M-957 A tout en m'abstenant de faire des commentaires comme les vôtres, Monsieur le vice-président Medeiros, car une rapporteuse doit en principe rapporter de manière neutre le déroulement des travaux de commission.

Bien que ce ne soit pas dans mes habitudes, je me permets de vous adresser une petite leçon de morale. Une rapporteuse représente l'ensemble de la commission à laquelle elle appartient, ce qui signifie qu'elle doit aussi rapporter l'opinion de la partie adverse et les avis opposés au sien; c'est ce que j'ai essayé de faire dans mon rapport.

Mais vous, Monsieur le vice-président, vous avez adopté une attitude que je trouve inadmissible! Je vous rappelle que vous êtes *ad interim* le président de tout le Conseil municipal. Par conséquent, vos commentaires sur la pertinence ou non de la motion M-957 n'ont pas lieu d'être. Je dirais même – pour rester polie – que vous êtes à côté de la plaque, Monsieur Medeiros! (*Applaudissements.*) J'insiste: votre fonction actuelle n'est pas celle du président du Mouvement citoyens genevois, du Parti libéral-radical ou de l'Union démocratique du centre, mais celle de tout notre parlement ici assemblé. (*Huées.*) Si vous me permettez, Monsieur le vice-président...

*Des voix.* On ne permet pas!

*M<sup>me</sup> Maria Casares.* J'ai tout le temps que je veux pour parler, je suis rapporteuse! Nous avons toute la nuit devant nous! Il est 22 h 15, je peux m'exprimer au moins jusqu'à 23 h! Je suis rapporteuse, mon temps de parole n'est donc pas limité. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, écoutez l'oratrice! Vous permettez, Madame Casares? Dans ce brouhaha, on ne vous entend pas! J'aimerais que nous laissions parler notre collègue jusqu'au bout de son intervention. Même si l'on n'est pas d'accord avec ses propos, on a le devoir de l'écouter.

*M<sup>me</sup> Maria Casares.* Merci, Monsieur le vice-président. Je retrouve là une réaction correspondant à la fonction de président du Conseil municipal! (*Brouhaha.*) Je vous en remercie, Monsieur Medeiros!

Revenons maintenant aux choses sérieuses, à savoir le contenu de la motion M-957. Certes, elle demandait de développer un ambitieux programme à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité en 2011, mais il s'agissait d'une demande plus générale. C'était très clair, on l'a vu lors de l'audition des motionnaires, puisque la commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie en mars et en mai 2012. Ceux qui ont lu le rapport le savent bien...

Evidemment, le plénum avait mis un certain temps à renvoyer cet objet en commission. Je ne pense pas que ce soit à cause des motionnaires eux-mêmes, je crois plutôt que le Conseil municipal a un problème de gestion du temps! Sans parler des problèmes d'ego de beaucoup de ses membres, qui s'expriment sans arrêt sur tout et sur rien!

La motion M-957 demandait donc, en fait, de développer la Semaine européenne de la mobilité chaque année – et non pas seulement en 2011. Il s'agissait

de reprendre le rythme habituel auparavant, à l'époque où la Ville organisait cette semaine sur la base d'un programme très développé. Nous avons auditionné le responsable chargé de son organisation quatre ans de suite, M. Muehlestein. Il était un peu étonné que son mandat lui ait été retiré sans aucune explication.

Je rappelle également que la motion M-957 a bel et bien été acceptée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque le vote a eu lieu après l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Conseil municipal, lequel stipule qu'en cas d'égalité des suffrages en commission le oui l'emporte. Je reprendrai la parole tout à l'heure pour m'exprimer en tant qu'indépendante socialiste.

**Le président.** Madame Casares, soyez consciente du fait que ma charge de président *ad interim* n'est nullement pour moi une manière de représenter ma formation politique. J'ai simplement rappelé la teneur de la motion annoncée, dont l'intitulé «Pour la prochaine Semaine de la mobilité» renvoyait à l'année 2011. J'aimerais que les choses soient claires! J'ai juste signalé aux téléspectateurs que nous parlons ici de la Semaine de la mobilité 2011. C'est tout, Madame!

**M. Grégoire Carasso (S).** Le groupe socialiste est heureux que vous ayez lu le titre de la motion, Monsieur le vice-président Medeiros, en rappelant qu'elle a été déposée en 2010 et que son invite portait effectivement sur l'édition 2011 de la Semaine de la mobilité. Toutefois, vous nous permettez de nous étonner que vous vous laissiez aller à ce genre de commentaires...

*M. Daniel Sormanni (MCG).* Ça suffit, ces conneries!

*M. Grégoire Carasso.* ... en présupposant apparemment que les Verts et le groupe socialiste n'auraient pas l'idée évidente – que je ne qualifierais franchement pas de géniale! – d'amender l'invite de cette motion afin qu'elle ne porte pas sur l'année 2011, mais – à défaut d'une vision d'avenir encore plus large – sur l'année 2015.

Si vous étiez allé au-delà de la lecture de l'invite telle que formulée lors du dépôt de la motion en 2010 et si vous n'aviez pas interprété son titre dans le sens le plus restrictif, Monsieur le président de séance, vous auriez compris que l'intention des motionnaires n'était pas de se focaliser sur une année précise: 2011 était un joli chiffre, c'était les élections municipales... et sans doute bien d'autres événements encore. Mais je ne doute pas une seule seconde que vous ayez tout de même lu attentivement le rapport M-957 A, vous saurez donc que

l'intention des motionnaires était de demander que la Ville de Genève réinvestisse la Semaine de la mobilité à l'avenir.

Voilà où je voulais en venir. Vous aurez le plaisir de prendre connaissance de notre amendement le moment venu, Monsieur Medeiros, que ce soit en tant que président ou vice-président.

Quant au reste, je crois que l'intention des motionnaires a été bien exprimée. On parle ici de mobilité. Pour rappel, lorsque la Ville de Genève était impliquée dans cette manifestation, elle agissait en collaboration avec des associations qui ont pignon sur rue dans le domaine de la mobilité douce, mais aussi avec les Transports publics genevois (TPG) dans le cadre d'Unireso, et même avec le Touring Club Suisse de Genève.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, après un changement de magistrat à la tête du département concerné en 2007, la Semaine de la mobilité genevoise a progressivement été supprimée. En commission de l'aménagement et de l'environnement, une majorité s'est dégagée pour souhaiter que la Ville se bouge à nouveau, à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, afin de sensibiliser les citoyens et les habitants de Genève aux enjeux de la mobilité.

Compte tenu du résultat de certains sondages à l'échelle cantonale, tel celui lancé par le démocrate-chrétien Luc Barthassat, nous sommes convaincus qu'il y a là une belle occasion pour remettre la Semaine de la mobilité à l'ordre du jour des collectivités publiques genevoises.

*(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)*

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Je suis ravie de vous voir de retour, Monsieur le président Baud! Je ne peux pas m'empêcher de faire une remarque concernant la personne qui vous a remplacé tout à l'heure et ses commentaires sur les dates figurant dans la motion M-957. Vous, au contraire, vous n'avez pas fait un caca nerveux en traitant à la séance de 17 h le rapport M-1047 A, bien qu'il porte sur une motion déposée par le Mouvement citoyens genevois où se pose aussi un problème de date, puisqu'il y est question du budget 2013...

Le Conseil municipal avance à son rythme, ce qui cause en permanence des problèmes de dates. Il faut sans cesse déposer des amendements nécessaires pour réajuster la chronologie des projets à réaliser. C'est un fait! Tant que notre manière de fonctionner ne changera pas – et cela pourra durer encore des années! – la situation restera la même.

J'en viens à présent à la motion M-957. Je tiens à rappeler que son objectif est avant tout l'information et la sensibilisation des citoyens aux différentes formes

de mobilité. Genève n'est pas la seule ville à connaître la Semaine de la mobilité, cette manifestation est issue d'un mouvement mondial.

Pour rappel, la première journée sans voitures a eu lieu en 2002, puis elle a connu un rapide développement. En 2002, 418 villes l'ont organisée; en 2010, il y en avait déjà 2221 à travers le monde! Genève y a participé dès le départ, en 2002, et jusqu'en 2010, où cela s'est arrêté sans que le Conseil municipal ne reçoive de véritable explication à ce sujet. Or, une telle information et une telle sensibilisation sont toujours d'actualité!

La motion M-957 cadre d'ailleurs parfaitement avec les objectifs 3 et 8 du programme stratégique de développement durable adopté par la Ville de Genève, en lien avec la signature des Engagements d'Aalborg. Je rappelle que l'article 3 concerne la qualité de l'air et l'article 8 la mobilité; il s'agit de diminuer le trafic motorisé et de développer les mobilités douces. Cette motion n'a rien d'exubérant ni de fou, elle demande juste de recommencer l'effort de sensibilisation de la population en collaboration avec divers partenaires. Le modèle public-privé tant aimé par les bancs de la droite est tout à fait adoptable, dans ce cadre.

Bref, nous sommes tout à fait favorables à la reprise de la Semaine de la mobilité dès l'année prochaine, car cette manifestation n'a pas perdu de sa pertinence. Nous avons donc déposé avec le Parti socialiste un amendement qui vise à changer la date de l'invite en inscrivant l'année 2015 à la place de l'année 2011.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Je m'étonne que la gauche s'offusque pareillement d'une petite remarque sur l'obsolescence de la motion M-957... Evidemment, il est question ici de mobilité douce! A force d'en parler au Conseil municipal, on n'avance pas vite et certains objets sont largement dépassés lorsqu'ils reviennent de commission devant notre plénum. C'est le cas de cette motion et de bien des points de notre ordre du jour.

Mesdames et Messieurs de la gauche, vous nous avez fait passer un bon moment avec votre manière de rouspéter contre une indécatesse – à vos yeux – du vice-président Medeiros. Pour nous, il s'agissait simplement de faire preuve de correction à l'égard du public qui nous regarde à la télévision. De toute manière, cette motion ne vaut pas un pet, comme d'habitude!

**M<sup>me</sup> Maria Casares (HP).** J'interviens cette fois pour parler du contenu de la motion M-957 et, surtout, de ses implications. Je citerai l'exemple de Fribourg, où la Semaine de la mobilité s'est déroulée du 16 au 24 septembre 2014; le Canton de Vaud l'a organisée aussi. Je rappelle que cette manifestation est un

excellent moyen de sensibiliser les habitants et les habitantes de tout le canton à l'utilisation des transports publics et à des modes de déplacement alternatifs comme le vélo ou la marche à pied, qui est très bonne pour la santé.

Du côté des socialistes, nous pensons que la stabilisation du climat ne se produira pas spontanément. Ce n'est ni un point de vue idéologique, ni un combat gauche-droite. Pour nous, c'est vraiment une question fondamentale. Nous avons la responsabilité d'adopter des programmes ambitieux, tel celui proposé par la motion M-957. Les transports sont au cœur de la crise écologique, c'est pourquoi nous devons mettre en place les moyens de réaliser au plus vite la transition énergétique. Aujourd'hui, la pollution est responsable de nombreuses maladies respiratoires et elle nous coûte beaucoup d'argent en termes de santé publique. Les socialistes estiment que cela suffit!

On peut prendre des mesures pour réduire la pollution en général, mais il faut surtout s'attaquer à la pollution de l'air. Pour ce faire, il est nécessaire de se déterminer sur la manière dont sont organisés les transports urbains. Je rappelle que la Ville de Genève a déjà aménagé quelques endroits où la vitesse de circulation est limitée. Cette motion demande d'aller plus loin et de faire encore plus. Pour cette raison, nous demandons au plénum de la voter.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve cette discussion assez étrange. En fait, les motionnaires réclament le retour de ces fantastiques journées sans voitures qui coûtaient 400 000 francs à la municipalité, à l'époque, et qui seraient sans doute plus chères aujourd'hui. En effet, on dépensait déjà 200 000 francs en frais de publicité, sans compter la rémunération des étudiants qui faisaient de l'information dans la rue; tout le reste de la somme servait à indemniser les TPG.

C'est vraiment un concept suranné! Je suis désolé, Mesdames et Messieurs les motionnaires, mais vous êtes complètement à côté de la plaque par rapport à cette problématique. Et ne venez pas nous servir les sempiternels problèmes climatiques! Demandez plutôt la suppression des automobiles, ce sera plus clair! Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Casares que la pollution, c'est la gauche qui la provoque! Toutes les entraves qu'elle impose à la circulation causent des bouchons; or, les voitures qui tournent pendant des heures ou qui sont bloquées dans les embouteillages polluent! Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, c'est vous qui créez la pollution et qui fichez tout en l'air! (*Applaudissements.*)

*Des voix.* Bravo!

*M. Daniel Sormanni.* Je le répète, la gauche est complètement à côté de la plaque par rapport à cette problématique. Je crois qu'il faut agir autrement. Chers collègues de l'Alternative, faites en sorte que les transports publics se développent mieux, qu'il soit plus aisé de les utiliser et qu'il y en ait davantage – cela, nous le voterons! Le Mouvement citoyens genevois a d'ailleurs voté le rétablissement de la ligne 32 et il ne le regrette pas. Nous acceptons donc certaines mesures!

Mais ne venez pas nous ressortir la sempiternelle journée sans bagnoles, avec tous les inconvénients qu'elle cause pour une efficacité douteuse. Avez-vous pu mesurer son efficacité? En commission de l'aménagement et de l'environnement, il a été demandé à M. Muehlestein, l'ancien organisateur de la Semaine de la mobilité, d'en donner un exemple. Il a répondu qu'il n'avait pas assez de moyens pour présenter des statistiques et qu'il ne pouvait pas en dire quoi que ce soit. Ce n'est pas moi qui invente, c'est dans le rapport M-957 A!

La Ville a cessé d'organiser la Semaine de la mobilité à l'arrivée de M. Pagani au Conseil administratif. J'imagine que, auparavant, c'est M. Ferrazino qui avait lancé et soutenu cette manifestation plusieurs années de suite. Eh bien, ce n'est pas la bonne solution! Cela ne fonctionne pas, la gauche le sait très bien, mais elle revient quand même avec ses vieilles rengaines... Pour ces raisons, nous rejetterons la motion M-957.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Chers collègues, sur le fond, la motion M-957 est hallucinante. Elle s'oppose à la Constitution cantonale, qui assure à la population genevoise le choix du transport souhaité. Qu'est-ce que c'est que cette histoire? Il ne s'agit même pas d'interdire la circulation pendant une journée, mais pendant toute une semaine! Et sur quelle base? La Semaine européenne de la mobilité. Encore heureux qu'ils n'aient pas inventé une année de la mobilité... On aurait dégusté!

Nous voyons bien que cette motion est purement idéologique et anti-bagnoles. L'«ambitieux programme» demandé comprend notamment – cela figure en premier dans l'invite – des fermetures ponctuelles au trafic individuel motorisé. Une fois encore, comme avec la motion précédente, la gauche veut imposer sa propre vision de la société et forcer les gens à la subir. Evidemment, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, tout le monde devrait suivre vos lubies anti-bagnoles et anti-circulation...

En fin de compte, vous obtiendrez le contraire de ce que vous voulez. Si vous interdisez pendant une semaine la circulation en ville de Genève, vous monterez tout le monde contre vous! Vous êtes irresponsables! Je vous demande instamment de comprendre la gravité de ce que vous demandez et d'y renoncer, car vous êtes complètement à côté de la plaque... et de la route!

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). D'abord, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de m'étonner: la rapporteuse – que j'apprécie beaucoup sur le plan personnel – a tout de même mis une année et environ quatre mois pour rendre ce rapport M-957 A concernant la mobilité... Il est daté du 22 août 2013, ce qui correspond à son dépôt au Service du Conseil municipal, alors que le vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement a eu lieu le 29 mai 2012. Avec cette immobilité, la motion M-957 n'est pas très bien partie!

Cela dit, M<sup>me</sup> Casares n'est pas la seule responsable, puisque les présidents de commission sont censés réattribuer immédiatement à quelqu'un d'autre les rapports des personnes qui ont entre-temps quitté la commission. C'était juste un petit aparté concernant la vitesse de traitement des objets en commission. Quant au plénum, il ne traite qu'aujourd'hui, 12 novembre 2014, le rapport M-957 A déposé le 22 août 2013... Notre parlement est un champ de l'immobilité!

Tout compte fait, étant donné ce qui s'est passé dernièrement, tant mieux si cet objet ne nous revient que maintenant! Si l'on veut prôner la mobilité douce, il faudrait commencer par ne pas réduire les prix des TPG, ce qui fait diminuer l'offre! Si l'on veut que les gens utilisent moins leur voiture, il faut leur proposer plus de transports publics, car tout le monde n'a pas la possibilité de se déplacer à vélo – ni même à vélo électrique – selon la condition physique de chacun. Voilà déjà une entrave à la réalisation de cette motion.

En outre, en tant que commerçante, je dois malheureusement utiliser un véhicule pour livrer mes clients de manière propre. En effet, je ne peux pas transporter mes cargaisons de pain dans les véhicules des TPG, car le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ne m'y autorise pas; il m'oblige à avoir un véhicule propre – et même réfrigéré, selon la marchandise transportée. Eh bien, j'ai aussi des problèmes de mobilité, quand je circule avec mon véhicule. Notre canton étant le champ de l'immobilité, comme tous les commerçants, j'ai beaucoup de peine à livrer mes clients à l'heure annoncée.

Néanmoins, je suis absolument persuadée que la motion M-957 n'amènera rien de plus et rien de bon! La première chose à faire, face au problème de la pollution et de ses conséquences en matière de santé publique, n'est pas de supprimer la voiture, mais de la rendre beaucoup plus propre. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a vingt-cinq ou trente ans, le Conseil fédéral a eu le courage de ne plus vouloir d'automobiles qui produisent du plomb et d'obliger la Suisse à adopter les véhicules avec catalyseur. Toute l'Europe a suivi! Nous avons aujourd'hui des véhicules déjà beaucoup plus propres qu'à l'époque. Il appartient aux autorités fédérales de Berne de prendre ce genre de décisions. Du côté des taxis aussi, il y a un gros progrès, puisque l'on compte de plus en plus de voitures hybrides. C'est une bonne chose.

Certes, il faut encourager de toutes les manières possibles et imaginables la diminution de la pollution, mais celle-ci n'est pas causée uniquement par les voitures. Il y a aussi d'autres problèmes! De l'avis du Parti libéral-radical, la motion M-957 n'apporte aucune solution; c'est pourquoi il l'a refusée en commission et la refusera également lors du vote du plénum ce soir.

**M. Grégoire Carasso (S).** J'interviendrai très brièvement. Le conseiller d'Etat Luc Barthassat, ayant adopté une approche originale, a récolté par la voie d'un sondage 12 000 réponses...

*M. Daniel Sormanni (MCG).* Un sondage à la con!

*M. Grégoire Carasso.* «Un sondage à la con», nous dit le représentant du Mouvement citoyens genevois... Ses propos lui appartiennent. Evidemment, quand un résultat ne lui convient pas, c'est nécessairement «à la con»! Telle est la vision du débat et de la société propre à ce parti...

Ce sondage présentait justement une lecture différenciée, hors des clivages partisans, hors de l'opposition du tout-à-la-bagnole et du tout-au-vélo. L'écrasante majorité des personnes qui y ont participé l'a admis: on ne peut pas détruire des immeubles au centre-ville, il y a un problème de place, il faut donner la priorité aux mobilités douces – transports publics, vélo, marche à pied – dans l'hypercentre. En périphérie, c'est évidemment sur les circuits individuels motorisés qu'il faut chercher des pistes d'action.

Mais voilà: le Conseil municipal est incapable de s'accorder sur une motion qui demande le rétablissement de la Semaine de la mobilité – dont le partenaire principal était le Touring Club Suisse! Vous savez bien que je n'en suis pas membre, Mesdames et Messieurs! En effet, j'appartiens quant à moi à l'Association transports et environnement (ATE), l'autre «lobby voitures», plus orienté vers la mobilité douce que le traditionnel Touring Club Suisse.

La Semaine de la mobilité n'est rien d'autre que cela. En Suisse et en Europe, des milliers de villes – à sensibilité de droite, de gauche ou du centre – saisissent l'opportunité de cette semaine pour se bouger sur le thème de la mobilité. Imagine-t-on le conseiller d'Etat Luc Barthassat, à l'issue de son sondage, profiter de cette manifestation pour supprimer les voitures partout? Imagine-t-on une seule seconde que Rémy Pagani, après avoir enterré la Semaine de la mobilité lorsqu'il est arrivé au Conseil administratif, pourrait utiliser la motion M-957 comme prétexte pour supprimer toutes les bagnoles? Il n'est pas question de cela!

La motion M-957 se voulait tout ce qu'il y a de plus humble et doux à propos des questions de mobilité. Et vous, à droite, vous la balayez d'un revers de main sans même prendre la peine de regarder quelles instances soutenaient la Semaine de la mobilité, à l'époque. En termes de réseau politique, le Touring Club Suisse est pourtant de votre côté!

L'intention des motionnaires ne va pas plus loin. Ils ne demandent ni de fermer des rues ni d'interdire la voiture pendant une semaine, ils veulent que les collectivités publiques – la Ville de Genève, en l'occurrence – remettent un pied dans la porte et saisissent l'occasion d'organiser une semaine ou une journée pour parler de mobilité à Genève. Et cela, en élevant un peu le niveau – si possible – des discussions habituelles à ce sujet, ce que le Conseil municipal a le plus grand mal à faire, ce soir. Le groupe socialiste le déplore.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à relire avec quelque clémence et à soutenir la motion M-957 assortie de son amendement visant à introduire l'année 2015 dans son invite – cela n'aura pas échappé à M. Medeiros...

Un dernier mot sur la forme: je trouve bien peu fair-play de faire un tel procès à M<sup>me</sup> Casares pour quelques mois de retard dans la reddition de son rapport – et cela sur une motion déposée en 2010 et traitée en commission en 2012, c'est-à-dire bien après l'échéance mentionnée dans la formulation initiale de son invite. Monsieur le président, vous transmettez à l'auteur de cette remarque que, sans vouloir faire de jeu de mots, nous pourrions bien accorder une considération un peu plus douce à un objet traitant de mobilité douce!

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Mon préopinant a dit l'essentiel de ce que je voulais dire. Nous avons d'ailleurs appuyé au même moment sur le bouton de demande de parole, sans doute parce que le ras-le-bol face aux propos que nous entendions nous est venu simultanément.

Comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, nous parlons ici d'une manifestation qui sert à faire de la sensibilisation. A aucun moment nous n'avons demandé de fermer une rue – pas même une parcelle de rue ou un seul mètre de chaussée! – ni de supprimer la moindre place de stationnement. Avec la Semaine de la mobilité, nous voulons sensibiliser la population aux mobilités alternatives autres que la voiture.

Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Richard que, même si les voitures actuelles ont effectivement des filtres et des moteurs moins polluants qu'avant, nous subissons régulièrement des pics de pollution, à Genève. Les particules fines sont un véritable problème! Tout récemment, avant que la pluie ne tombe sur le canton, nous avons encore dépassé les taux supérieurs admis. C'est à vous de voir quelle attitude vous entendez adopter, Mesdames et Messieurs

de la droite. Pour ma part, quand je lis que les personnes âgées et les enfants ne devraient pas sortir car c'est mauvais pour leurs poumons, je me dis qu'il faudrait peut-être changer quelque chose, dans notre société!

La droite nous accuse toujours d'être extrémistes et de vouloir imposer des taxes et des solutions à une population qui n'en veut pas... Ici, pour une fois, nous cherchons à sen-si-bi-li-ser! Nous voulons parler avec la population pour la rendre attentive au problème et chercher ensemble des solutions différentes.

Quant aux commerçants qui ont besoin de leur voiture pour livrer, nous sommes tout à fait conscients de cet aspect de la question. Mais si davantage de privés qui n'ont pas besoin de leur voiture pour aller travailler en ville prenaient le bus ou le tram – il y a pourtant beaucoup de trams: un toutes les trois minutes aux heures de pointe, au centre-ville, ce qui me semble suffisant pour justifier l'adoption de ce mode de transport – il y aurait moins de monde sur les routes et les commerçants pourraient circuler sans tomber dans des embouteillages!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Monsieur le président, vous transmettez ma remarque à M. Carasso: en ce qui me concerne, je ne savais pas que les sondages sur internet avaient désormais la même valeur que les votes de la population... Je suis navré de le dire ainsi, mais un sondage internet, ça vaut ce que ça vaut! C'est une donnée indicative qui n'équivaut nullement à un vote de la population. Je signale au passage qu'une même personne peut participer plusieurs fois au même sondage, sur internet; rien ne l'en empêche! Par conséquent, ce procédé ne reflète en aucun cas la véritable volonté de la population.

La dernière votation sur la circulation concernait les rues piétonnes voulues par la gauche, et la population a dit non. Par conséquent, le sondage internet que vous avez mentionné ne vaut rien, Monsieur Carasso! J'assume mes propos, car il faut être cohérent avec soi-même.

Certes, on peut comprendre – c'est mon cas – qu'il faut favoriser les transports publics en ville, mais cela ne signifie pas qu'il ne doit plus y avoir de voitures! La gauche devrait modérer ses ambitions! On est loin d'une telle situation. Je rappelle que les solutions mises en place jusqu'ici n'ont pas été efficaces. Or, elles étaient dues à des ministres des transports écologistes; je suis désolé de le rappeler, mais c'est la réalité! M<sup>me</sup> Künzler a été en poste pendant quatre ans et, avant elle, M. Cramer est resté douze ans, si je compte bien. J'admets que l'on a créé quelques lignes de transports publics supplémentaires, mais il n'en demeure pas moins que les mesures prises en termes de circulation ont généralement causé beaucoup de problèmes.

Je pense notamment aux difficultés de transbordement et à la modification du réseau des TPG – une erreur que nous avons condamnée. Grâce à un effort

intense que nous avons soutenu, la ligne de tram reliant le Bachet-de-Pesay à la gare en passant par Carouge a été rétablie. C'est donc une ligne supplémentaire que l'on a ajoutée au réseau. Je signale également que de nombreux habitants des trois communes de Chêne-Bourg, Thônex et Chêne-Bougeries réclament le retour de la ligne directe de tram entre Moillesulaz et la gare. Cela montre bien que le système mis en place n'est pas bon!

Sur plusieurs points, d'ailleurs, la loi n'a pas été respectée. En effet, la réversibilité devait être possible dans certains cas mais ne l'a finalement pas été, car plusieurs rails n'ont pas été posés – notamment sur le S entre le pont de la Coulouvrenière et la rue du Stand, où la double pose prévue n'a pas été réalisée.

Il faudrait encore mentionner toute une série d'autres problématiques. Par exemple, la consultation de la Ville de Genève n'a pas vraiment eu lieu – en tout cas, elle n'a pas été faite jusqu'au niveau du Conseil municipal. On voit bien que, si le réseau des TPG a effectivement été développé, la manière de le faire n'était pas adéquate et a causé d'énormes problèmes aux utilisateurs. Souvenons-nous des journées noires de la mise en service des nouvelles lignes de tram, qui ont perturbé les gens et entravé le transbordement. Ce point n'est pas encore résolu.

Alors, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, ne venez pas nous donner des leçons par rapport à cette problématique! Arrêtez d'être dogmatiques! Ce n'est pas avec des sondages internet que nous réglerons les problèmes de la mobilité à Genève – et en tout cas pas avec la motion M-957!

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout un chacun s'est exprimé ce soir sur la politique qu'il attendait de la part du Conseil administratif à propos de la Semaine de la mobilité... alors que j'ai pris d'autres options depuis sept ans! Je l'ai d'ailleurs fait avec l'accord du Conseil administratif, je tenais à vous le faire remarquer à ce stade du débat.

Comme l'a signalé un précédent orateur, nous avons abandonné la Semaine de la mobilité – cette semaine sans voitures ou, en tout cas, de promotion des mobilités douces – parce qu'elle nous coûtait 400 000 francs. Nous avons pris cette décision pour favoriser une série d'autres mesures que je rappellerai ici.

Je commence par la promotion du vélo électrique, dont l'utilisation – par location ou à l'achat – a connu une progression fulgurante au cours des sept dernières années. Par l'intermédiaire de l'Espace d'information de la Ville au pont de

la Machine, nous avons fait en sorte que les citoyens de notre commune puissent se faire subventionner par le Canton à hauteur de 250 francs pour l'achat d'un vélo électrique.

De plus, nous avons aménagé chaque année près de 10 km supplémentaires de pistes cyclables.

Avec le soutien du Conseil administratif, je me suis battu pour que la hausse des tarifs des TPG ne soit pas effective. Ce fut le cas en 2009 mais, malheureusement, on sait ce qu'il en est advenu en 2010 en raison du nouveau système de transbordement auquel nous nous sommes opposés. J'en ai d'ailleurs personnellement fait les frais, avant de pouvoir retrouver mon siège au conseil d'administration des TPG grâce à un vote récent du Grand Conseil.

Ce combat découle de la stratégie que j'ai instaurée pour intervenir en matière de mobilité. Nous axons nos efforts sur différents thèmes, notamment le vélo et la marche à pied. Nous avons fait enlever des poteaux inutiles et des supports publicitaires sur les trottoirs, afin que les gens aient du plaisir à se déplacer à pied – et cet objectif est atteint! Les citoyens ont aussi du plaisir à circuler à vélo quand il fait beau. Là encore, les mesures que nous avons prises fonctionnent, puisque le nombre des cyclistes dans nos rues double tous les dix ans. Il suffit de voir les 1000 cyclistes qui passent tous les jours sur le pont des Acacias ou dans ce quartier pour s'en convaincre. Telles sont les données que nous fournit le compteur que nous avons installé à cet endroit, en collaboration avec l'Etat de Genève.

Nous sommes donc intervenus à plusieurs niveaux pour permettre à tous les citoyens de notre commune, chaque matin, de décider de leur mode de transport en bénéficiant de prestations efficaces. Sur ce plan, néanmoins, nous avons encore un caillou dans la chaussure, car la vitesse commerciale des TPG n'est pas optimale. Leurs véhicules roulent à 14 ou 15 km/h en moyenne, alors que dans d'autres villes les transports publics atteignent les 20 km/h. Cet aspect pourrait être amélioré.

J'évoquerai encore une autre mesure déjà réalisée: le rétablissement de la ligne de tram Cornavin-Carouge. J'espère que nous rétablirons aussi la ligne Cornavin-Chêne-Bourg, telle qu'elle était prévue dans le rapport Kaufmann qui m'a valu tellement d'animosité de part et d'autre. Ce document présentait le transbordement comme quelque chose d'intéressant, à condition que cela n'entrave pas les transports; il plaidait aussi pour le maintien de ces deux lignes de trams hyperefficaces.

Enfin, je m'attends à un rush sur les abonnements annuels des TPG puisque, le 15 décembre, leur prix passera de 750 à 500 francs, ce qui est extrêmement bon marché. Je rappelle d'autres chiffres importants: le nombre de citoyens du canton qui achetaient un abonnement mensuel – ils étaient 30 000 – oscille maintenant entre 90 000 et 100 000. C'est une progression remarquable, Mesdames et

Messieurs! Il faut encourager ce type de transport – c’est-à-dire tous les types de transport – mais sans faire de discours ni organiser des semaines de promotion. En effet, mieux vaut mettre en place tout au long de l’année des mesures efficaces qui permettent de satisfaire aux besoins de toute la population.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Ensemble à gauche se réjouit de tout ce qui vient d’être dit quant à la progression des transports publics, du vélo et du plaisir de la marche à pied dans notre ville. Cependant, chers collègues, il ne vous aura pas échappé – pas plus qu’à nous – que nous n’avons pas encore résolu tous les problèmes de mobilité, loin de là! Il faut continuer à se battre pour cela.

Inutile de prétendre que c’est la faute de la gauche s’il y a des embouteillages, comme l’a fait quelqu’un tout à l’heure. La seule manière d’éliminer les bouchons, c’est de réduire le nombre de voitures. C’est simple et mathématique: si l’on fait circuler 205 voitures dans une rue qui peut en absorber 200, il y aura un embouteillage; si l’on y fait circuler 190 voitures, il n’y aura pas d’embouteillage. Or, dans plusieurs rues de Genève – mais pas seulement, car le problème est le même quasiment dans toutes les villes d’Europe et d’ailleurs – on a dépassé la limite où se créent les bouchons de circulation.

La réduction du nombre de véhicules en ville est la seule manière de permettre le transfert modal, afin que les gens – ou une partie d’entre eux – cessent d’utiliser leur voiture pour adopter d’autres modes de transport. Nous sommes convaincus qu’il faut aller de l’avant en faisant de la promotion, c’est pourquoi nous sommes favorables à la Semaine de la mobilité qui, plus que toute autre mesure, nous permet de sensibiliser la population à l’usage des mobilités douces.

Nous sommes convaincus aussi que la Ville est parfaitement capable de mettre sur pied cette semaine de sensibilisation pour moins de 400 000 francs. Avec un peu d’imagination, on peut la rendre beaucoup moins chère.

Nous voterons donc sans problème – et même avec plaisir – la motion M-957, assortie de l’amendement visant à la réactualiser pour l’année 2015. Nous l’avons tous remarqué: pour ce qui est de la circulation, la situation n’est pas bonne à Genève. Il ne s’agit pas de jeter la faute sur les uns ou les autres, mais de résoudre les problèmes! Or, la seule manière d’y parvenir, c’est le transfert modal pour toutes les personnes qui en ont la capacité. Les gens qui sont en forme physiquement peuvent circuler à vélo, voire utiliser un vélo électrique.

Nous soutiendrons la Semaine de la mobilité et nous comptons sur le magistrat et ses services pour en abaisser le prix. Cette manifestation doit avoir un coût raisonnable, afin de ne pas nuire aux autres actions de la Ville qui vont dans le bon sens en matière de mobilité douce. Je conseille donc au plénum de voter la motion M-957 amendée.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset** (MCG). Pour ma part, la motion M-957 me fait penser que l'on réchauffe encore et encore une problématique donnée sans vraiment tenter d'apporter la moindre solution concrète et envisageable – comme d'habitude! Au lieu d'affronter la réalité, il est beaucoup plus facile de la fuir en disant qu'on veut le beurre, l'argent du beurre, la vache, la laitière, le tabouret qui va avec et être payés pour!

C'est bien joli de promouvoir la multiculturalité... Youpi! C'est vrai que c'est bien, tout le monde est d'accord! Mais multiculturalité veut dire plus de personnes dans la circulation. Des gens qui viennent de l'autre côté de la frontière, de Nyon ou d'ailleurs se déplacent tous les jours à Genève. Or, on ne peut pas nier que tout déplacement – humain, animal ou autre – pollue.

Je ne crois pas que quiconque ignore encore les problèmes de circulation qui se posent dans notre ville. Tout le monde sait qu'il y a des embouteillages, que les vélos – électriques ou pas – circulent sur les trottoirs... Il faut vraiment avoir émigré dans un autre pays pendant plusieurs mois ou plusieurs années pour ne pas être au courant! C'est notoire! Même un étranger de passage à Genève, au bout de deux heures, se rend compte qu'il y a une monstre cacade, passez-moi le terme!

Cette cacade n'est pas le fait des pro-bagnoles. Les aménagements urbains qui l'ont causée n'ont pas été mis en place par la droite ou l'extrême droite. Du côté du Mouvement citoyens genevois, nous sommes censés être pro-bagnoles! Eh bien, ce n'est pas nous qui avons installé des aménagements comme ceux de la place de Bel-Air ou de Cornavin, où un piéton doit être un peu suicidaire pour se lancer, à certaines heures... Et je ne parle même pas des personnes âgées ou à mobilité réduite!

Il faut admettre certaines réalités. A Genève, tout a été fait pour obliger la population et les visiteurs à se déplacer. Chaque personne qui travaille ou habite à Genève est obligée de parcourir des kilomètres au quotidien. On ne peut pas le nier! Quelle que soit la raison de cet état de fait, nous ne pouvons tout simplement pas acheter notre pain au coin de la rue ou aller travailler à pied en n'ayant que trois ou quatre minutes de trajet – voire un quart d'heure – c'est impossible en pratique.

On ne peut pas tout avoir. On ne peut pas favoriser certaines choses et vouloir le contraire en même temps. Les voitures des résidents ne sont pas le seul problème! Tant que la gauche continuera à se mettre la tête dans le sac et à vouloir la suppression des voitures au centre-ville, ce sera l'impasse.

Il faudrait déjà savoir si lesdites voitures – celles qui circulent et polluent justement le plus – appartiennent bien à des Genevois... Oui, je sais, c'est horrible, le Mouvement citoyens genevois est contre les frontaliers... Mais il n'est pas question de cela ici! Je parle de pollution, de déplacements obligatoires quelle

qu'en soit la raison, de la réalité! Or, les gens qui roulent à Genève ne sont pas tous des résidents.

Nous ne réglerons pas la situation tant que nous ne l'aborderons pas en amont. Il faut résoudre les problèmes à la base. Au lieu de cela, la gauche ne fait qu'en provoquer de nouveaux sans jamais apporter de solutions! Et ensuite, elle propose le petit sparadrap de la Semaine de la mobilité... Ce n'est pas une solution, c'est du blabla! C'est de l'électoratisme, voilà tout!

Commençons plutôt par assumer nos actes et le fait que nous faisons tout pour favoriser la consommation en poussant la population à se déplacer – que ce soit par un moyen de transport ou un autre. D'ailleurs, sur le plan énergétique, les transports publics aussi polluent! Il n'existe pas de mode de déplacement absolument non polluant. Même l'être humain pollue! Si vraiment on veut supprimer la pollution ou la réduire au minimum, votons tous l'initiative Ecopop! Soyons réalistes! Mais non, on continue à nier les problèmes, on surconsomme, on se déplace trop... On ne parviendra jamais à améliorer la situation en termes de pollution.

Ce n'est pas le petit sparadrap de la Semaine de la mobilité – dont l'inefficacité a d'ailleurs été démontrée – qui apportera ne serait-ce qu'un début de solution. On va encore dépenser de l'argent pour rien! Cet argent pourrait être utile pour réaliser d'autres projets – ou, simplement, pour que certains magistrats partent en vacances... Bonne idée, cela reposerait quelques têtes! Bref, il n'y a aucune raison de voter la motion M-957. Ce n'est que du bruit pour rien! Et nous avons déjà fait beaucoup de bruit pour rien, ce soir, en débattant sur des sujets qui n'auraient même pas dû être abordés. Je suis désolée de le dire mais, franchement, c'est du Grand-Guignol, cette assemblée! Ce n'est plus un Conseil municipal!

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Monsieur le président, je vous demande de transmettre une petite remarque de ma part à M. Pagani: cela fait depuis 2011 qu'il n'a pas dû acheter d'abonnement annuel des TPG, car son prix a passé cette année-là de 650 à 700 francs – et non à 750 francs, comme il l'a prétendu tout à l'heure. Moi, je suis abonnée, donc je suis au courant!

En outre, je ne pense pas qu'avoir diminué en votation le budget des TPG de 16 millions de francs favorisera la création de trams supplémentaires. Ce sera difficile, avec moins d'argent! J'espère franchement – mais je n'y crois pas trop – que la vente des abonnements moins chers permettra un bénéfice de 16 millions de francs pour compenser, mais c'est tout de même une grosse somme. Il faudra vendre énormément d'abonnements annuels à 500 francs pour atteindre les 16 millions de francs. Enfin, on peut y croire...

Qu'il y ait un problème d'immobilité à Genève, tout le monde l'a dit et tout le monde le sait. Nous l'admettons parfaitement. Cependant, nous vivons déjà un

vendredi par mois pendant trois heures une sorte de mini-Semaine de la mobilité – je veux parler de cet exploit appelé «Critical Mass». Si je ne m’abuse, cette manifestation n’est même pas autorisée; elle est juste tolérée. Je le déplore, d’ailleurs, car je crains vraiment qu’un jour cela finisse mal. Mais voilà...

D’autre part, si – et j’ai bien dit «si» – les cyclistes témoignaient d’un peu plus de respect envers tous les autres utilisateurs des mobilités douces, nous aurions moins de soucis, parce que... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Madame Richard, j’essaie de vous écouter, mais il y a trop de bruit. Mesdames et Messieurs, pourrions-nous terminer ce débat dans le calme, s’il vous plaît?

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Monsieur le président, les gens sont fatigués, c’est normal! Il est 23 h, ils ont besoin d’aller se coucher – moi aussi, d’ailleurs... Je serai donc très brève. Si l’on veut favoriser la mobilité, il faut davantage de respect entre tous les utilisateurs du domaine public. Pour ma part, en tant que piétonne, j’en ai marre de me faire frôler par des vélos qui roulent à côté de moi sur le trottoir! (*Brouhaha.*)

**Le président.** S’il vous plaît, Mesdames et Messieurs!

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Monsieur le président, je crois qu’ils n’ont pas envie d’aller se coucher. Ils font durer le plaisir exprès! (*Huées.*) La preuve!

**Le président.** Madame Richard, parlez tranquillement, on va y arriver...

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* J’ai tout mon temps, puisque j’ai déjà loupé un bus! Aucun souci pour ça! (*Huées.*) Je disais donc que, comme piétonne, je n’ai pas envie de voir les cyclistes me frôler sur le trottoir. De plus, en tant que professionnelle qui doit effectuer des livraisons, j’en ai assez de devoir m’arrêter lorsque le feu est rouge – alors que tous les cyclistes passent quand même! Dans ces conditions, je crois que la mobilité est bien mal partie, à Genève! Mais le Parti libéral-radical a une solution...

*Des voix.* Ahhhh! (*Rires et gloussements.*)

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Le Parti libéral-radical a sorti sa baguette magique...

*Des voix.* Ahhhhhhhh! (*Rires.*)

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* C'est le stylo! Chers collègues, par ma voix, le Parti libéral-radical encourage vivement tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à voter l'initiative pour la traversée de la rade!

**Le président.** Nous avons reçu un projet d'amendement – déposé uniquement auprès des chefs de groupe, étant donné son extrême simplicité – émanant des Verts et des socialistes, qui demande de modifier comme suit l'invite de la motion, en changeant simplement la date mentionnée:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité en 2015, en lien étroit (...)»

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 37 oui contre 35 non.

Mise aux voix, la motion amendée recueille l'égalité des voix; le président départage en votant oui. La motion est acceptée par 37 oui contre 36 non.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité en 2015, en lien étroit avec les associations actives dans le domaine de la mobilité douce, un ambitieux programme qui comprenne notamment des fermetures ponctuelles au trafic individuel motorisé et un budget de communication.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

## 6. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-331, «Soutien au personnel du Théâtre Saint-Gervais».

## 7. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1158, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Sylvain Thévoz, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Grégoire Carasso* et *Jannick Frigenti Empana*: «Punaises de lit: ça vous démange d’agir?»;
- M-1159, de *MM.* *Eric Bertinat, Roland Crot, Denis Menoud, Pascal Altenbach, Marc-André Rudaz, Jean-Philippe Haas, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros* et *Claude Jeanneret*: «Pour un nouveau bassin olympique à Genève»;
- M-1160, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Javier Brandon, Maria Casares, Laurence Fehlmann Rielle, Christine Leuenberger-Ducret, Anne Moratti, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Corinne Goehner-Da Cruz, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Marie Mutterlose, Bayram Bozkurt* et *Jannick Frigenti Empana*: «Pour la mise en œuvre immédiate de mesures de prévention (autres mesures d’encadrement) le week-end, dans le quartier des Acacias»;
- PRD-94, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Sophie Scheller, Maria Pérez* et *Stéfanie Prezioso*: «Projet de règlement municipal relatif à la répartition des tâches entre communes et Canton».

**Le président.** Le projet de délibération PRD-94 est assorti d’une demande vraisemblablement signée par plus de 20 conseillères et conseillers municipaux – elle vient de nous être transmise – afin que nous organisions une séance extraordinaire du Conseil municipal portant exclusivement sur l’avant-projet de loi du Conseil d’Etat concernant les mécanismes d’une nouvelle répartition des tâches entre les communes et le Canton. Ce document a été présenté aux communes via l’Association des communes genevoises (ACG) le 29 octobre 2014.

Je signale que l'unique objet à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal sera le projet de délibération PRD-94, c'est-à-dire le projet de règlement municipal relatif à la répartition des tâches entre communes et Canton, déposé aujourd'hui même. Le bureau s'occupera de la convocation; le Service du Conseil municipal me fait savoir que cette séance aura vraisemblablement lieu le lundi 24 novembre 2014. Cette date vous sera confirmée par courriel le plus rapidement possible, Mesdames et Messieurs.

## 8. Interpellations.

Néant.

## 9. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-422, de *M. Grégoire Carasso*: «Menace sur les aides municipales individuelles aux personnes âgées et aux familles?»;
- QE-423, de *M. Pierre Rumo*: «Qu'est-il advenu des mollusques du Muséum d'histoire naturelle?».

Séance levée à 23 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	2750
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2750
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 juin 2002 de M. Michel Ducret: «Pour un aménagement vert du square de Sainte-Clotilde» (M-311 A) . . . . .	2750
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Stefan Kristensen, Luc Broch, Alberto Velasco, M <sup>mes</sup> Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne, MM. Sylvain Clavel, Alain de Kalbermatten, Christo Ivanov et Jean-Philippe Haas: «Pour une administration municipale éveillée à la nuit» (M-1033 A) . . . . .	2757
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 24 novembre 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Pierre Rumo, M <sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Sandrine Burger, Sarah Klopmann et Claudia Heberlein Simonett: «Pour la prochaine Semaine de la mobilité: que la Ville de Genève se bouge!» (M-957 A) . . . . .	2796
6. Pétitions . . . . .	2817
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2817
8. Interpellations . . . . .	2818
9. Questions écrites . . . . .	2818

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*